

→ SOMMAIRE

Rapport de gestion 3 à 19

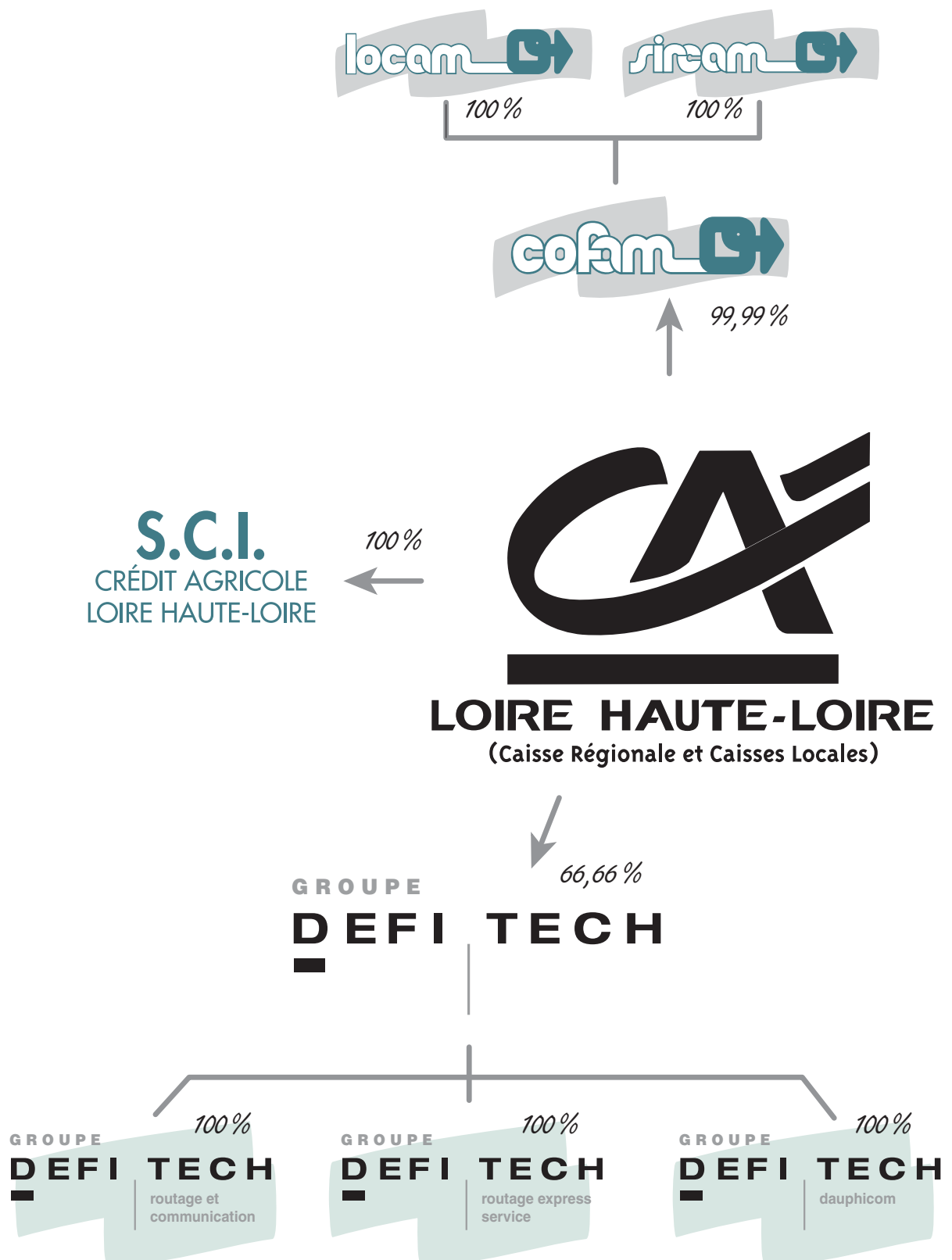
**Rapport du Président
du Conseil d'Administration** 21 à 29

Comptes consolidés 31 à 94

Comptes sociaux 95 à 133

→ RAPPORT DE GESTION

1. La situation économique	5
2. Le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire	5
3. La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, société mère	6
4. Les filiales : leurs activités et leurs résultats	12
5. Les fonds propres et les ratios réglementaires	14
6. Le suivi et le contrôle des risques de transformation	15
7. Les relations sociales et environnementales (Application du décret 2002-221)	16
8. Synthèse des transactions des dirigeants de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire en application des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'A.M.F. pour l'exercice 2006	17



Banque - Assurance
 Diversification technologique
 Diversification financière

→ 1 LA SITUATION ÉCONOMIQUE

11. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Globalement, la croissance économique mondiale peut être qualifiée de forte (+5.1% selon les estimations du FMI) et mieux partagée en 2006. Grâce au renforcement de l'activité économique au Japon et en Europe sans oublier la contribution des pays émergents tels la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie et les pays producteurs de pétrole qui ont profité de la flambée de l'or noir, un certain rééquilibrage s'est opéré entre les grandes zones économiques.

En Europe, le dynamisme des principales économies est plus marqué notamment en Allemagne (2.7% de croissance estimée sur 2006). L'union européenne a été affectée par les non français et néerlandais à la Constitution mais elle n'est pas techniquement en panne : des textes sont débattus et adoptés.

En France, avec une croissance de l'ordre de 2.1%, la réduction du chômage se poursuit : le taux de chômage se situe à 8.6% fin décembre 2006 contre 10.2% en mars 2005.

Au Japon, les fondamentaux sont solides mais le niveau de la consommation intérieure reste la plus grosse inconnue avec une croissance estimée à 2.2% pour 2006.

Aux Etats-Unis, la progression du P.I.B. est toujours soutenue (3.4% estimé pour 2006) et un scénario d'atterrissage en douceur est privilégié. Ce repli de la croissance américaine devrait être relayée par un rebond en Europe.

La Chine mène le bal des grandes économies émergentes et rayonne commercialement de façon croissante sur l'Afrique et l'Amérique latine. Avec l'Inde, autre émergent de poids en Asie qui la talonne, elle tente de développer une stratégie de rapprochement.

En Amérique du sud, le basculement à gauche du pouvoir conduit à quelques nationalisations notamment sur les matières premières et le pétrole en particulier. Mais, à l'image du Brésil et de l'Argentine (croissance de 9% en 2006), leur dynamique économique reste soutenue.

Ces économies émergentes sont aussi moins dépendantes des exportations vers les pays développés du fait de la forte croissance de leur marché intra-régional.

Sur les marchés financiers, 2006 confirme l'exceptionnel cru de 2005 avec des progressions comparables en Europe (+15.1% pour l'indice DJ Euro Stoxx 50) et aux Etats-Unis (+16.3% pour le Dow Jones). Au Japon, le Nikkei 225 progresse de 6.9%. En France, le CAC 40 atteint 5 541 points soit une progression de 17.5% sur un an et de 45% sur 2 ans.

En 2006, on a assisté, avec la remontée des taux monétaires, à un aplatissement de la courbe des taux en Europe (3.73% pour l'EURIBOR 3 M et 4.00% pour l'OAT 10 ans au 29/12/2006).

Sur les marchés des changes, le dollar, qui s'était apprécié en 2005, se déprécie fortement : 1 euro est échangé fin 2006 contre 1.32\$ (1.18\$ fin 2005).

12. L'ENVIRONNEMENT LOCAL ET LE POSITIONNEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

Sur un marché potentiel de près d'un million d'habitants, le Crédit agricole Loire Haute-Loire affiche un taux de pénétration de 42.8% fin 2006.

Le Crédit agricole Loire Haute-Loire est le premier partenaire bancaire sur son territoire avec plus de 440 000 clients et près de 300 000 comptes (dépôts à vue et comptes courants).

Sur ces deux départements, les dernières estimations localisées de population montrent une tendance à l'augmentation tant en Loire (731 585 habitants contre 728 870 lors du recensement de 1999) qu'en Haute-Loire (217 300 contre 209 113 lors du recensement de 1999).

Le dynamisme économique est bien orienté :

- 3 350 créations d'entreprises en 2005 sur le département de la Loire en augmentation régulière,
- des échanges commerciaux internationaux élevés et en croissance (+5%) sur le département de la Loire (2.6 milliards d'exportations et 2.1 milliards d'importations pour l'année 2005) ainsi qu'en Haute-Loire (1 milliard d'exportations et 0.6 milliard d'importations pour les 4 derniers trimestres).

Sur le département ligérien, le taux de chômage est de 9.2% au 30 juin 2006 pour 9% au niveau national à cette date. Pour la Haute-Loire, le taux de chômage est de 7.5% fin novembre 2006.

→ 2 LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

Le groupe, constitué autour du Crédit agricole Loire Haute-Loire, a été construit sur une stratégie clairement définie : une meilleure utilisation des moyens et du savoir-faire développés pour l'activité bancaire.

La diversification repose donc naturellement sur 2 axes principaux : la complémentarité de métier avec IMMONIAL (non consolidé) et COFAM et la complémentarité de moyens avec DEFITECH.

Une partie de l'immobilier d'exploitation est porté par la SCI Crédit agricole Loire Haute-Loire.

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole SA et en accord avec la Commission bancaire, le périmètre de consolidation du groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses locales de Crédit agricole. En ce qui concerne la Caisse régionale de Loire Haute-Loire, sont consolidés les comptes de la Caisse régionale, de ses 63 Caisses locales (y compris les 2 caisses départementales) et de ses 8 filiales et sous-filiales.

→ 3 LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE , SOCIÉTÉ MÈRE

31. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe Crédit agricole compte 41 Caisses régionales au 31 décembre 2006. Avec un total bilan qui approche les 6.3 milliards d'euros, la Caisse régionale Loire Haute-Loire figure au 30^{ème} rang.

Banque régionale membre d'un groupe national, la Caisse régionale du Crédit agricole Loire Haute-Loire intervient sur les départements de Loire et de Haute-Loire. Société cotée sur le second marché, elle fait partie des 16 caisses actuellement émettrices de certificats coopératifs d'investissement. Elle concentre l'activité bancaire du groupe mais également certaines activités de diversification qui, bien que réalisées par des structures distinctes, ne font pas partie du périmètre de consolidation. Au 31 décembre 2006, la C.R. de Crédit agricole Loire Haute-Loire compte 1 305 collaborateurs en contrat à durée indéterminée et 133 en contrat à durée déterminée.

Pour réaliser son développement, la Caisse régionale met en oeuvre les moyens nécessaires à l'activité bancaire qu'elle conforte par une stratégie de diversification.

Son réseau commercial de proximité, avec ses 138 bureaux permanents, ses 27 bureaux périodiques et ses 886 collaborateurs constitue le socle de sa force de vente. 169 Points Verts complètent le maillage du territoire sur plus de 160 communes.

Sur le segment des grandes entreprises, un réseau d'agences spécialisées, composé de 32 collaborateurs, intervient sur les pôles économiques majeurs à Roanne, au Puy en Velay et à Saint - Etienne.

Sur les mêmes villes, depuis 2005, 3 agences de gestion de patrimoine et 10 collaborateurs apportent un service personnalisé et adapté à la clientèle haut de gamme.

Dans le domaine de l'habitat, une agence spécialisée « Habitat Conseil » (4 collaborateurs) vient compléter l'action de vente et de conseil des équipes de terrain.

Par ailleurs, la distribution des assurances pour les agriculteurs (depuis 2002) et les professionnels (depuis mars 2006) est assurée par 17 conseillers assurance dédiés à ces marchés.

Pour renforcer l'efficacité des réseaux traditionnels de proximité, le Crédit agricole Loire Haute-Loire développe de nouveaux canaux de distribution. Ainsi, l'Agence Crédit agricole en ligne développe et gère un ensemble de solutions de communication moderne permettant à ses clients de s'affranchir des contraintes d'horaires d'ouverture ou d'éloignement de leur agence de proximité. Fin 2006, 35 collaborateurs sont affectés à la gestion de ces canaux d'accès et au centre d'appels.

Ces différents canaux de distribution bénéficient de l'appui d'une vingtaine de technico-commerciaux spécialisés en épargne salariale, crédit-bail, financement des professionnels, agriculteurs, collectivités publiques, associations...

Cette stratégie de développement conforte le rang de premier intervenant bancaire sur son territoire. Ainsi, la Caisse régionale détient une part de marché (à fin décembre 2006) de 29.2% sur l'ensemble des dépôts déclarés en Banque de France et de 31.3% pour l'ensemble des crédits consentis à l'économie.

32 . L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

321. La collecte des ressources (en variation d'encours fin de mois sauf précision)

En hausse de 5.1%, les encours globaux atteignent près de 8.8 milliards d'euros.

Les ressources monétaires

Comme en 2005, on observe une nette progression des encours de ce compartiment (+6.7% tant en fin de mois qu'en évolution moyenne annuelle) provenant des :

Parts de marché
(en milliers d'euros)

	LOIRE	HAUTE-LOIRE	TOTAL
COLLECTE	23,96%	45,57%	29,16%
dont comptes créditeurs	24,82%	51,75%	30,86%
dont livrets yc CEL	18,64%	34,95%	22,78%
dont plan d'épargne-logement	30,43%	54,04%	36,55%
dont PEP	49,48%	74,92%	56,50%
CRÉDITS	26,27%	50,36%	31,34%
dont trésorerie	23,62%	46,56%	27,48%
dont habitat	25,95%	50,26%	30,94%
dont équipement	28,88%	51,83%	34,48%

- comptes créditeurs (+4.2% en fin de mois et +3.7% en moyenne annuelle),
- dépôts à terme, bons de caisse et certificats de créances négociables dont l'augmentation approche les 50%.

L'épargne crédit agricole (Livrets, Plan d'Épargne Logement, P.E.P., Obligations CA sa...)

Après la baisse observée en 2005 (-1.5%), la Caisse régionale retrouve une légère (+0.5%) progression des encours de ce compartiment avec des évolutions très contrastées :

- accélération de la décollecte sur les contrats P.E.P.'s (-13.4%),
- baisse des encours des contrats P.E.L. (-6.6%),
- progression des encours de livrets (hors C.E.L.) de 12.8%,
- commercialisation dynamique (+105%) des nouveaux placements (Capital vert Croissance, D.A.T. Evolution 5...),
- augmentation de 14.7% des encours d'obligations CAsa...

L'épargne pour le compte de tiers (Assurance - Vie, O.P.C.V.M., Obligations tiers...)

L'épargne tiers s'accroît de 10% cette année (12.4%, 6.6% & 6.7% en 2005, 2004 & 2003).

Les encours d'O.P.C.V.M. progressent de 8% : ils ont bénéficié de la bonne tenue des marchés financiers et de flux d'épargne importants.

C'est l'assurance - vie qui reste le support d'épargne préféré de notre clientèle avec une hausse de 11.8% des encours en 2006.

322. La distribution des crédits à l'économie

Au total, les encours de crédit de la Caisse régionale dépassent les 4.6 milliards d'euros à fin décembre 2006. La progression (+9.5%) provient essentiellement des crédits clientèle (en hausse de 9.2%) qui représentent un encours de plus de 4.3 milliards d'euros.

Chiffres significatifs

	2006	2005	2004
Bilan (en KE)			
Capital social	30 983	30 983	30 983
Situation nette avant affectation du résultat	664 877	619 915	585 154
Total Bilan	6 291 950	5 812 990	5 260 890
Activité (en KE)			
Ressources collectées*	8 790 636	8 362 578	7 923 667
Crédits distribués	4 623 418	4 222 520	4 003 835
Moyens			
Effectif (CDI en équivalent temps plein)	1 252	1 206	1 193
dont effectif support & détaché	388	385	419
dont effectif commercial	864	821	774
Masse salariale - en milliers d'euros -	47 933	45 531	43 229
Avantages sociaux - en milliers d'euros -	26 474	27 887	24 351
Nombre de points de vente permanents	146	142	137
Nombre de points de vente périodiques	27	43	44
Nombre d'automates	592	471	262
Nombre de points verts	169	126	131
Sociétariat			
Nombre de caisses locales	63	63	63
Nombre d'administrateurs	841	850	872
Nombre de sociétaires	177 845	171 833	167 361
Résultats par titre (en euros)			
Résultat net	7,22	6,58	6,14
Intérêt versé à chaque part sociale	3,65%	3,65%	4,00%
Dividende versé à chaque C.C.A.	1,98	1,83	1,72
Dividende versé à chaque C.C.A.	1,98	1,83	1,72

*Les encours BGPI sont intégrés cette année et avec reprise d'historique sur 2005

Encours de collecte - fin de période -

(en milliers d'euros)

	2006		2005		Evolution
	Montant	Structure	Montant	Structure	%
Ressources monétaires	1 621 558	18,97%	1 520 130	18,68%	6,67%
Dépôt à vue	1 493 186		1 433 332		
Dépôts à terme, bons de caisse	77 753		35 438		
Certificats de dépôt négociables	28 835		35 808		
Compte dédié P.E.A.	21 784		15 552		
Epargne Crédit Agricole	3 743 063	43,79%	3 723 767	45,75%	0,52%
Livrets	1 353 677		1 199 835		
Epargne-Logement	1 614 569		1 725 079		
PEP'S	419 431		484 568		
Autre	355 386		314 285		
Epargne tiers	3 182 704	37,24%	2 895 174	35,57%	9,93%
Emprunts tiers	32 160		53 573		
OPCVM	739 656		684 703		
Assurance-Vie à caractère d'épargne	2 384 521		2 133 092		
Encours gérés par BGPI*	15 172		12 264		
SCPI	11 195		11 542		
TOTAL (hors T.S.R.)	8 547 325	100,00%	8 139 071	100,00%	5,02%
TOTAL (y compris T.S.R.)	8 790 636		8 362 579		5,12%

*Les encours BGPI sont intégrés cette année et avec reprise d'historique sur 2005

Les prêts de trésorerie enregistrent une progression annuelle de 7.8% de leurs encours (proche en évolution moyenne annuelle glissée). Les seuls prêts finançant la consommation (prêts amortissables y compris les prêts gérés par SOFINCO) progressent de 15.9%.

Sur le marché de l'habitat, le volume de réalisations brutes (692 M€)

progresses encore (+34% par rapport à 2005) et la progression des encours s'est accélérée pour atteindre 15.7% (contre +9.7%, + 8.6% et 8.8% en 2005, 2004 et 2003).

Concernant les prêts équipements, les encours sont en hausse de 0.4% avec une production de prêts qui est supérieure (de 7.4%) à celle de 2005.

Encours de crédit - fin de période -

(en milliers d'euros)

Encours de crédit par type de financement	2006		2005		Evolution
	Montant	Structure	Montant	Structure	%
Trésorerie et assimilés	597 250	12,92%	553 868	13,12%	7,83%
dont Consommation	209 039	4,52%	179 888	4,26%	16,21%
Equipement	1 360 631	29,43%	1 355 132	32,09%	0,41%
Habitat	2 286 910	49,46%	1 976 244	46,80%	15,72%
Autres crédits clientèle	72 982	1,58%	67 667	1,60%	7,85%
Crédits interbancaires	305 645	6,61%	269 609	6,39%	13,37%
TOTAL	4 623 418		4 222 520		9,49%

323. La diffusion des services bancaires

L'activité monétique

La progression du parc de cartes bancaires se ralentit (+6 923 contrats soit +3.2%) cette année avec la fin du déploiement du concept d'agence OXYGENE.

Au niveau des services monétiques dédiés aux professionnels, près de 3 600 contrats d'affiliations commerçants sont en place.

La gestion des comptes

La progression observée du nombre de comptes services des particuliers (+4 684 contrats soit +2.9%) est comparable à celle de 2005 en dépit d'un taux de diffusion élevé.

La diffusion des comptes services aux professionnels affiche une évolution annuelle comparable à celle de 2005 (+5.6%). Cette progression est portée tant par les comptes services agri. (+370 contrats soit +11.4%) que par les comptes services professionnels (+332 contrats soit +3.5%).

L'assurance des biens et des personnes

Le nombre de contrats d'assurance – dommage habitation et automobile progresse de 8.5 % avec plus de 78 000 contrats en portefeuille.

Les contrats d'assurance distribués sur le marché de l'agriculture (depuis 4 ans) et des professionnels (en 2006) atteignent un portefeuille global de près de 9 400 contrats. Ils participent à l'évolution globale avec une progression de 2 300 contrats en 2006.

En matière de prévoyance, l'ensemble de la gamme du Crédit agricole connaît une diffusion croissante :

- + 6 093 contrats de Protection Juridique (+52.3%),
- + 1 336 contrats Complémentaire Santé (+20.2%),
- + 309 contrats Dépendance (+8.2%),
- + 4 794 contrats Valeur Prévoyance (+8.4%)...

L'Agence Crédit Agricole en Ligne

L'activité de Crédit Agricole en ligne poursuit son développement :

- 4,3 millions de visites sur le site soit + 34% par rapport à 2005,
- 480 000 heures de connexions,
- 48 700 utilisateurs actifs CAEL soit + 9 000 clients par rapport à 2005,
- 580 000 virements en ligne soit +29% par rapport à 2005,
- 68% des ordres de bourse transmis en ligne,
- 2 200 abonnements mobiles...

La contribution du centre d'appels au plan d'action commerciale de la Caisse régionale est significative :

- 272 000 appels téléphoniques et 15 000 mails entrants,
- 20 000 entretiens argumentés sortants,
- 14 000 prises de rendez-vous,
- 5 700 ventes directes de produits et services soit une progression de 111% sur 2005 dont 1 700 affaires nouvelles en IARD (+29%),
- 5 300 avenants IARD soit 60% de l'activité C.R. et 1 000 montées en gamme,
- 972 réalisations de prêts CONSO pour un montant de 2 517 K€,
- 626 dossiers e.immo concrétisés par 133 crédits habitat pour un montant cumulé de 14 032 K€.

Il en va de même pour l'unité Filvert Conseil (Gestion Relationnelle de clientèle à Distance) :

- Une activité commerciale de 12,5 millions d'euros : 4.2 M€ en épargne et 8.3 M€ en crédit (habitat pour 7.5 M€),
- Un portefeuille de 1 800 clients,
- Progression de 19% du nombre de contrats de services en 2006.

33. LES RÉSULTATS FINANCIERS

331. L'analyse du bilan

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2006 s'établit à 6 292 millions d'euros contre 5 813 millions au 31 décembre 2005, soit une hausse de 8.2% (+479 M€).

Les principales évolutions des postes de bilan sont les suivantes :

Au passif

Les opérations internes au Crédit agricole sont en forte hausse (+257.1 M€). Cette progression provient :

- d'un accroissement des avances et autres refinancements auprès de C.A.s.a. (+351.3 M€),
- d'une réduction du compte courant (-94.2 M€).

Les opérations avec la clientèle augmentent de 7.3% (+108.6 M€) avec l'évolution (+59.9 M€ +4.2%) des DAV créditeurs (dettes à vue) et dépôts à terme (+42.6 M€).

Les dettes représentées par un titre (C.D.N. et bons de caisse) progressent de 3.1 M€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 56.8 millions d'euros, en hausse de 6.8 M€ avec les principaux flux suivants :

- dotation de 8.5 M€ en provisions collectives crédit,
- dotation de 2.9 M€ pour la couverture du risque opérationnel,
- reprise de provision sur risque G.I.E. fiscaux de 0.9 M€,
- reprise de provision sur risque fiscal de 0.5 M€,
- reprise de provision de 3.3 M€ sur l'épargne logement.

Les dettes subordonnées et titres participatifs sont en hausse de 46 M€ :

- 36 M€ de nouveaux T.S.R.,
- 14 M€ de progression des comptes courants des Caisses locales...

Les capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) atteignent 723.4 millions d'euros ; ils ont augmenté de 50.2 M€ sur l'exercice avec les variations principales suivantes :

- augmentation des réserves (+45 M€) par le résultat conservé de 2005,
- augmentation du résultat net (+5.2 M€).

Les comptes de régularisation et passifs divers augmentent de 7.4 M€ : cette variation provient d'opérations sur les comptes clients.

A l'actif

Les créances sur la clientèle et les établissements de crédit augmentent respectivement de 372.7 et 36.3 millions d'euros.

Les comptes « Caisse, banques centrale et CCP » et « Effets publics et valeurs assimilées » progressent de 10 M€.

Le poste « opérations internes au Crédit agricole » est presque stable (-1.5 M€)

Les immobilisations corporelles et incorporelles augmentent de 6.5 M€ sous l'effet de la rénovation des agences

Les participations et autres titres détenus à long terme s'accroissent de 51.8 M€ avec la participation de la Caisse régionale au financement (avances en compte courant à S.A.S. rue de la

Boétie et souscriptions de titres de SACAM International) des opérations du groupe C.A.s.a. à l'international.

Les obligations et autres titres à revenu fixe augmentent de 33.4 M€ et les actions et autres titres à revenu variable de 14.8 M€.

Les comptes de régularisation et actifs divers diminuent de 45.5 M€.

Bilan Simplifié

(en milliers d'euros)

	2006	2005	2004
ACTIF	6 291 950	5 812 990	5 260 890
Caisses, banques centrales, CCP et effets publics	91 190	81 178	81 564
Créances sur établissements de crédit	311 359	275 015	268 789
Opérations internes au Crédit agricole	751 293	752 847	530 605
Opérations avec la clientèle	4 229 814	3 857 149	3 642 844
Obligations, actions et autres titres	378 114	329 888	322 979
Participation et activité de portefeuille	264 690	212 460	203 025
Part dans les entreprises liées	23 608	23 608	22 629
Immobilisations	103 900	97 393	83 819
Comptes de tiers et divers	137 982	183 452	104 636
PASSIF	6 291 950	5 812 990	5 260 890
Dettes envers les établissements de crédit	694	1 037	1 305
Opérations internes au Crédit agricole	3 701 100	3 443 983	3 045 301
Opérations avec la clientèle	1 593 528	1 484 889	1 387 477
Dettes représentées par un titre	25 115	21 976	7 382
Comptes de tiers et divers	90 197	82 779	78 702
Provisions pour risques et charges	56 822	49 996	25 501
Dettes subordonnées et titres participatifs + FRBG	101 087	55 079	80 261
Capitaux propres hors FRBG et résultat net	664 877	619 915	585 154
Résultat de l'exercice	58 530	53 336	49 807

Evolution et structure de l'actionariat

(en nombre de titres)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Titres donnant droit de vote				
Caisses locales & administrateurs	3 816 196	47,1%	3 816 196	47,1%
Crédit agricole S.A.	1	0,0%	1	0,0%
TOTAL PARTS SOCIALES	3 816 197	47,1%	3 816 197	47,1%
Titres sans droit de vote				
C.C.I. - Public	1 003 200	12,4%	1 003 200	12,4%
C.C.A. - Caisses locales du Crédit agricole Loire Haute-Loire	1 263 636	15,6%	1 263 636	15,6%
C.C.A. - C.A. S.A.	2 027 677	25,0%	2 027 677	25,0%
TOTAL CERTIFICATS	4 294 513	52,9%	4 294 513	52,9%
TOTAL TITRES	8 110 710	100,0%	8 110 710	100,0%

332. L'analyse du hors-bilan

Engagements donnés (909.2 M€)

Les engagements de financement augmentent de 154.5 M€ et s'élèvent à près de 748 M€ et sont exclusivement en faveur de

la clientèle : la progression provient notamment de l'intensification des pré-autorisations en matière de crédit à la consommation (+41 M€) et des ouvertures de crédits confirmées (+87.9 M€).

Les engagements de garantie, en faveur de la clientèle essentiellement, progressent de 20.3 M€. Ils représentent globalement 160.8 M€.

Engagements reçus (596.4 M€)

Les engagements de garantie augmentent de 106.2 M€ pour une valeur de 595.6 M€ : l'évolution provient essentiellement de la caution CAMCA (+120 M€) sur les prêts habitat de nos clients.

333. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion

Le Produit Net Bancaire

L'évolution constatée sur l'exercice progresse de 3.5% (+8.1 M€).

Le P.N.B. de la C.R. se situe ainsi à 235.7 M€ composé de la marge financière pour 235.3 M€ et de produits accessoires pour 0.4 M€.

La marge financière

La marge d'intermédiation globale est en baisse de 2.1% (-2.6 M€) et représente 50% de la marge financière totale. L'évolution observée provient notamment :

- du repli de la marge crédit (-1.2 M€ soit -1.6%),
- de la baisse des commissions de collecte versées par CAsa (-2.1 M€ soit -14.9%) mais l'année 2005 bénéficiait de la bonification consécutive à la clôture de P.E.L. anciens,
- de la chute de la marge trésorerie (-2.7 M€) avec un aplatissement progressif (défavorable) de la courbe des taux en 2006,
- d'une reprise de provision en Epargne-Logement (de 3.3 M€) contre une dotation de 0.4 M€ en 2005.

Les commissions clientèle augmentent de 6.1% (+4.6 M€) et représentent 34% de la marge financière globale. Les hausses de la tarification directe (+2.3 M€ soit +5.0%) et des commissions indirectes (+2.3 M€ soit +7.9%) expliquent cette évolution.

Les produits sur les emplois de fonds propres s'élèvent à 37.8 millions d'euros et représentent 16% de la marge totale. La hausse de la marge portefeuille (+6 M€) provient essentiellement :

- des dividendes C.A.s.a. (+4.2 M€) et COFAM (+2.5 M€),
- des produits des cessions des foncières (3.2 M€),
- de charges plus élevées (+0.8 M€) sur les comptes courants bloqués des Caisses locales et des T.S.R.,
- d'une moindre (-2.7 M€) externalisations de plus-values sur titres de placement...

Les Charges de fonctionnement

La progression des charges courantes est contenue à 0.7%.

Les dotations nettes aux amortissements sont presque stables (-1.4%) alors que leur valeur brute progressent de 3.7% : la reprise de provision consécutive à la dépréciation des immobilisations neutralise cette hausse.

L'intéressement et la participation versés aux salariés progressent (+1.3%) moins vite que le résultat net (+9.7%) car l'assiette de calcul de cette charge globale exclue les dividendes reçus

des filiales et ne prend donc pas en compte la forte hausse du dividende COFAM en 2006.

Au global, les charges de fonctionnement nettes augmentent de 0.6% : le coefficient d'exploitation s'améliore en passant de 57.69% à 56.04%.

Le Résultat brut d'exploitation

Dans ce contexte, le R.B.E. progresse de 7.6% à 103.6 M€.

Le risque crédit

Le repli des Créances Douteuses et Litigieuses observé en 2005 s'est confirmé cette année avec un encours de 124.6 M€ (-4.5% sur un an) fin 2006. Le taux de C.D.L. passe ainsi de 3.30% à 2.89% entre fin 2005 et fin 2006.

Le niveau de couverture, par des provisions, des encours risqués reste élevé à 70.59%.

Le coût du risque crédit (capital et intérêt) constaté en 2006 reste à un niveau bas (7.4 M€) soit 0.17% des encours de crédits clientèle.

Une dotation de 8.5 M€ est affectée aux provisions collectives crédit. Le dispositif de dotation repose sur les conventions Bâle 2 et respecte les préconisations et méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole.

Le Résultat d'Exploitation

Avec un coût du risque global supérieur à 2005 (+10.3 M€), le résultat d'exploitation affiche une baisse (-3.4%) moins forte que prévu.

Le Résultat courant avant impôt

Le résultat net sur actifs immobilisés est positif (0.9 M€) et se décompose comme suit :

- -0.7 M€ de dépréciation d'actifs immobiliers dont l'essentiel provient des rénovations d'agences,
- 0.4 M€ de reprise de provision pour dépréciation des titres de participation,
- 1.1 M€ de plus-value sur des ventes d'immeubles et de terrains,
- 0.1 M€ de plus-value sur titres de participation.

Le Résultat Net social

L'impôt sur les sociétés s'élève à 26.8 M€, en forte baisse (-6.5 M€), avec, notamment, une moindre fiscalité sur plus values latentes et plus de produits non taxables qu'en 2005.

Au global, la contribution de la Caisse régionale, en matière de fiscalité, représente plus de 37 M€.

Le bénéfice social dégagé par la Caisse régionale ressort à 58.5 M€ en hausse de 9.7% par rapport à 2005 et supérieur (+2%) aux prévisions initiales.

Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)

	2006	2005	Evolution en %	2004
Produit Net Bancaire	235 743	227 684	3,5%	215 248
Résultat Brut d'Exploitation	103 636	96 326	7,6%	94 839
Résultat courant avant impôt	85 301	87 019	-2,0%	71 126
Bénéfice net	58 530	53 336	9,7%	49 807

→ 4 LES FILIALES : LEURS ACTIVITÉS ET LEURS RÉSULTATS

41. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La diversification du Crédit agricole Loire Haute-Loire résulte toujours d'une recherche de complémentarité, soit dans l'activité, soit dans les moyens.

Pour autant, chaque entité dispose, sur le plan juridique, économique et managérial, de l'autonomie et des atouts d'une entreprise indépendante. La banque assure également la fonction de holding du groupe qu'elle contrôle.

L'ensemble des titres de participations (dans des structures consolidées ou non) et parts (dans les entreprises liées) de la Caisse régionale représente une valeur comptable de 288.3 millions d'euros (dont 176.8 M€ pour les 14 023 031 titres de la holding « Rue La Boétie »).

Le résultat net consolidé (part du groupe) atteint 76 M€ en progression de 4.2%. Le sous-groupe COFAM contribue fortement à la formation de ce résultat à hauteur de 17 M€ soit 22.4% de l'ensemble.

42. LES FILIALES CONSOLIDÉES : LES MÉTIERS ET LES STRUCTURES

Les filiales consolidées sont placées sous le contrôle exclusif du Crédit agricole Loire Haute-Loire, tant en terme de liens capitalistiques que de pouvoirs de décision. Ainsi, la présidence des Conseils d'Administration des holding DEFITECH et COFAM est assurée par des membres de la Direction de la Caisse régionale.

Avec, à sa tête, son propre Directeur Général, chaque filiale dispose d'une large autonomie dans la gestion de ses activités. Une telle organisation permet de bénéficier des synergies de moyens et de métiers, tout en développant des logiques d'entreprises indépendantes, facteurs de progrès.

Dans sa fonction de holding, le Crédit agricole Loire Haute-Loire dispose d'un patrimoine d'entreprises structuré et rentable.

421. L'immobilier d'exploitation avec la SCI Crédit agricole Loire Haute-Loire

La S.C.I. Crédit agricole Loire Haute-Loire porte une partie de l'immobilier du groupe. A ce titre, elle est consolidée suivant la méthode d'intégration globale. Sa contribution au résultat du groupe Crédit agricole Loire Haute-Loire est négligeable (+53 K€) cette année.

422. L'activité de financements spécialisés : le sous-groupe COFAM

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire a pris le contrôle du groupe COFAM en décembre 1991.

L'activité de LOCAM et SIRCAM, filiales opérationnelles du Groupe COFAM, est de proposer des financements via un réseau de prescripteurs sur la France entière.

Dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises industrielles et commerciales, LOCAM et SIRCAM accompagnent la vente de fournisseurs, en finançant leurs clients au moment de la commercialisation de matériels.

Pour aider ces prescripteurs à accroître leur ventes et améliorer leur situation de trésorerie, COFAM offre une large gamme de financements, sous forme de crédit par sa filiale SIRCAM, ou sous forme de crédit-bail et location par LOCAM.

Le Groupe COFAM dispose de son propre réseau constitué de 14 implantations à fin 2006 et compte plus de 160 collaborateurs.

L'activité principale

Spécialisé dans le financement des ventes, le groupe COFAM travaille via un réseau de prescripteurs préalablement agréés. En relation avec plus de 2 500 entreprises commerciales et industrielles, COFAM construit avec elles un partenariat. La large gamme de financements et les services proposés permettent à ces entreprises d'augmenter leurs ventes et d'accroître leur trésorerie. Les interventions de LOCAM et SIRCAM portent sur des financements de faibles montants unitaires et concernent une clientèle finale diversifiée (entreprises, professionnels, associations, collectivités publiques, particuliers).

Les produits et services proposés

Pour dynamiser les ventes de ses prescripteurs, COFAM et ses filiales proposent une gamme complète de financements : crédit, crédit-bail, location évolutive, location avec option d'achat, gestion pour compte, revolving entreprise, location tout compris. Parallèlement aux supports de financement locatif, COFAM propose à ses clients prescripteurs une solution de gestion pour compte des prestations associées aux financements (maintenance, livraison de consommables, hébergement, ...).

Les résultats et faits marquants de l'exercice

En 2006, les encours de financements distribués par COFAM progressent de 14% et atteignent près de 452 M€.

La marge financière s'élève à 47,3 millions d'euros en progression de plus de 9 %.

Au terme de l'exercice, le résultat net part du groupe de COFAM atteint 17 M€ en progression de 13.3%.

423. Les activités d'éditique et de communication avec le sous-groupe DEFITECH

Le métier bancaire nécessite des investissements technologiques importants, indispensables, mais souvent sous-employés. C'est ce constat qui a conduit le Crédit agricole Loire Haute-Loire à développer depuis une quinzaine d'années, des activités complémentaires susceptibles d'assurer une meilleure utilisation de ses moyens et donc de réduire ses coûts. Ainsi les sociétés regroupées sous la holding réalisent des prestations dans le domaine du traitement de l'information pour une clientèle située sur l'ensemble du territoire nationale. Les domaines d'activité se situent dans des prestations liées au document de gestion, au marketing direct et à la fabrication de chèquiers.

Depuis le 10 Juin 2002, le capital de la SA Defitech est détenu conjointement par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire et la Caisse Régionale Sud Rhône-Alpes qui détiennent respectivement 2/3 et 1/3 du capital. L'objectif était et reste de développer un pôle « logistique et traitement de l'information » puissant et apte, par son savoir-faire, à accompagner le développement du Crédit Agricole sur l'ensemble du territoire.

Résultats consolidés

(en milliers d'euros)

	Normes comptables françaises			Normes comptables IAS IFRS			
	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution	Structure
C.R.C.A. yc CL, SCI & MADISON	42 859	48 477	46 942	58 512	59 518	1,72%	78,34%
Groupe COFAM	9 502	11 017	13 150	14 999	16 994	13,30%	22,37%
Groupe DEFITECH	-91	-478	-1 003	-585	-534	-8,72%	-0,70%
RÉSULTAT CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)	52 270	59 016	59 089	72 926	75 978	4,19%	

Le groupe DEFITECH est constitué aujourd'hui de 4 structures :

- La holding Defitech SA (26 collaborateurs) regroupe l'ensemble des fonctions transversales du Groupe,
- La SAS Defitech Routage et Communication (54 collaborateurs) implantée sur St Jean Bonnefonds, Zone Industrielle Molina, près de St Etienne.
- La SAS Défitech Routage Express Service (40 collaborateurs) dont le site de production est situé à Aubière près de Clermont Ferrand.
- La SAS Défitech Dauphicom (29 collaborateurs) dont le site de production est à St Martin d'Hères près de Grenoble.

Activité commerciale 2006 :

Le sous-groupe DEFITECH assure différentes prestations parmi lesquelles :

- l'hébergement et la gestion de base de données,
- le traitement informatique de fichiers,
- l'analyse et le développement de programmes de traitement de données,
- l'édition et la mise sous pli de documents de gestion (factures, relevés de compte...),
- la fabrication de chèquiers,
- la personnalisation et l'envoi de mailings, catalogues et autres documents de marketing direct,
- l'archivage...

Dans une conjoncture économique 2006 encore atone, toujours caractérisée par une demande faible voire en régression sur certains marchés, la concurrence très vive, exacerbée par les opérations de concentration du secteur, a conduit à la poursuite des tensions sur le prix des prestations.

En terme d'activité de production, les volumes de pages éditées (228 millions de pages A4) se sont accrus de 26% par rapport à ceux de 2005 alors que ceux traités et déposés par le groupe ont progressé de 7% pour atteindre 107 millions de plis.

Par société, les chiffres d'affaires et leurs évolutions sont les suivants :

Defitech Routage Communication :	7 386 K€ (+8 %)
Defitech Routage Express Services :	4 521 K€ (+35 %)
Defitech Dauphicom :	3 247 K€ (-18 %)
Total :	15 154 K€ (+7 %)

La politique de spécialisation des sites, renforcée en 2006, a conduit au regroupement de toute l'activité chèquiers sur le site unique de St Jean Bonnefonds par transfert de la production initialement réalisée à St Martin d'Hères. Ce transfert explique la baisse du chiffre d'affaires 2006 de Defitech Dauphicom.

Le résultat net (part du groupe) de DEFITECH s'élève à -0.5 M€ en 2006.

43. LES AUTRES PARTICIPATIONS

La diversification du groupe ne se limite pas aux seules sociétés consolidées. Parmi les principales entités, les G.I.E. A.M.T. et CETOP et la S.A.S. IMMONIAL.

Les autres participations concernent des sociétés dont l'activité réside notamment dans le regroupement d'actifs immobiliers, affectés (sociétés foncières...) ou non à l'exploitation (SA Immobilière du Chêne vert...).

431. Les prestations informatiques avec le G.I.E. A.M.T.

Les moyens informatiques de la Caisse régionale ont été réunis au sein du G.I.E. A.M.T. en 1998.

Ce G.I.E., est aujourd'hui détenu par 7 Caisses régionales qui sont entrées successivement dans le groupement : Centre-Est, Savoie, Loire Haute-Loire, Champagne-Bourgogne, Sud-Rhône-Alpes, Provence Côte d'Azur et Centre-France.

Ce G.I.E. entrainait dans le périmètre de consolidation jusqu'en 2005. L'accroissement du nombre d'adhérents a conduit l'ensemble des Caisses Régionales à exclure du périmètre ce G.I.E. sur l'exercice clos au 31/12/2006.

Cette non consolidation est sans impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés.

432. Le traitement des opérations de paiements par le G.I.E. C.E.T.O.P.

Depuis le 25 octobre 2001, les Caisses régionales de Crédit agricole Centre-Est et Loire Haute-Loire ont constitué un G.I.E., au capital de 10 000 euros, également détenu par les 2 Caisses Régionales.

Ce G.I.E., nommé CETOP, Centre de Traitement des Opérations de Paiement, a, dans un premier temps, pour objet l'ensemble des activités et prestations relatives au traitement des chèques. Ce regroupement de moyens accompagne la dématérialisation des chèques et il permet de traiter ces opérations à moindre coût. Ce G.I.E. est opérationnel depuis mars 2002.

Depuis, les autres C.R. du G.I.E. A.M.T. (sauf Centre France) sont venues rejoindre (en 2004 et 2005) les 2 C.R. fondatrices.

Depuis décembre 2004, un deuxième centre de production (sur Valence) est en fonctionnement avec un système de back-up avec le centre de production de Champagne en Mont d'Or.

433. Les agences immobilières SQUARE HABITAT

Le pôle de transaction et de gestion immobilière de la Caisse Régionale se compose de deux entités, affiliées au réseau national SQUARE HABITAT, les agences immobilières du Crédit Agricole :

- IMMONIAL LOIRE S.A.S. qui gère le réseau commercial en Loire,
- IMMONIAL HAUTE LOIRE S.A.S. pour le réseau de la Haute-Loire.

En 2006, le plan de développement, fondé sur une croissance organique, s'est poursuivi avec succès et les 2 structures ont

réalisé, au total, un chiffre d'affaires de plus de 2.4 M€ en progression de près de 1 million d'euros.

Malgré une forte politique d'embauche et d'ouvertures d'agences, les deux structures continuent de dégager des résultats nets positifs respectivement de 46 et 145 K€.

Les deux structures comptaient à fin 2006, plus de 40 négociateurs et 21 recrutements ont été réalisés en 2006. Elles totalisent près de vingt points de vente répartis sur les deux départements.

En 2007, elles continueront leur maillage du territoire et développeront leur activité de gestion de biens alors qu'elles se sont jusqu'alors concentrées sur la transaction.

Cette activité suit le plan de marche et, à la fin de l'année 2006, plus de 800 biens étaient proposés à la vente notamment sur le site internet www.immonial.fr ou via le numéro azur 0 810 42 43 42 ainsi que sur le site national Squarehabitat.fr

→ 5 LES FONDS PROPRES ET LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

51. LES EXIGENCES DE LA RÉFORME BÂLE 2

Instauré en 1974, par les autorités de régulation des pays membres du G10, le Comité de Bâle a pour but la sécurisation des relations bancaires au travers notamment de l'harmonisation des dispositifs de contrôle nationaux.

En 1988, le Comité de Bâle a proposé la mise en place du ratio Cooke qui impose aux banques de disposer d'un montant de fonds propres proportionnel à leur risque de crédit.

Après avoir complété en 1996 le ratio Cooke, en y intégrant les risques de marché, le Comité de Bâle a décidé sa refonte en 1999. Le but de cette réforme, qui ne doit pas augmenter globalement le niveau des exigences de fonds propres, est double :

- inciter les banques à une gestion plus efficace de leur exposition en matière de risque de crédit,
- prendre en compte les risques opérationnels.

L'amélioration de la maîtrise des risques crédit est le point central de cette réforme. C'est ainsi que de nouvelles méthodes de quantification doivent être utilisées non seulement pour le calcul des exigences de fonds propres, mais aussi pour l'attribution des crédits et la gestion des risques.

La Caisse régionale de Crédit agricole Loire Haute-Loire a engagé ce projet depuis juin 2003 via la création d'un comité de pilotage. Il se réunit chaque mois et est présidé par le Directeur financier et des Risques. Cette démarche interne s'inscrit dans le cadre d'un projet national (avec C.A.s.a.) et régional (avec les autres C.R. du G.I.E. informatique A.M.T.).

En 2006, les usages Bâle 2 ont dépassé le cadre du suivi et de la maîtrise des risques avec les premières mises en oeuvre dans l'octroi de crédits et de services ainsi que dans la détermination des provisions collectives crédit.

Des actions de fiabilisation des données clients ont été renforcées en vue d'assurer une meilleure qualité des outils de notation Bâle 2.

Les premières déclarations réglementaires, selon les normes Bâle 2, ont été faites en test et remontées à l'organe central.

Dans le domaine des risques, toutes les revues de portefeuille intègrent les notations Bâle 2 de la clientèle.

Pour 2007, de nouvelles versions des outils nationaux Bâle 2 sont programmées et les usages seront renforcés sur différents axes.

52. LES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE RENTABILITÉ DU GROUPE

Pour le groupe Crédit agricole Loire Haute-Loire, les fonds propres consolidés, évalués suivant les normes du ratio de solvabilité européen, s'élèvent à 667,5 millions d'euros.

Ainsi, la Caisse régionale affiche un ratio de solvabilité de 13,92% fin 2006.

Le groupe présente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses propres ambitions de développement ainsi que celles du groupe C.A.s.a. Ses performances financières lui permettent d'afficher de bons ratios de rentabilité en consolidé en 2006 :

- Taux de rendement des actifs - R.O.A. - (R.N. / Total Bilan) = 1.12%
- Taux de rentabilité des fonds propres - R.O.E. - (R.N. / Situation nette hors écart de réévaluation) = 9.27%



6

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES DE TRANSFORMATION

61. LE RISQUE DE TAUX (DONT INFLATION)

Concernant le risque de taux, son contrôle est confié au Comité financier, présidé par la Direction Générale. Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS. La perte d'opportunité maximum autorisée (en cas de variation à la baisse de la courbe des taux d'un point) se situe entre 1.5% et 8% du P.N.B actuel. (pour les projections de sensibilité des périodes comprises entre 0-1 an & 6-7 ans). Une analyse régulière (trimestrielle) est conduite pour observer l'évolution des impasses, mettre en place les couvertures adéquates et anticiper les évolutions connues.

Sur l'exercice, l'impact de l'ensemble des instruments dérivés reste significatif puisqu'il s'élève à 7.8 M€ soit 3.3% du P.N.B.

62. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Ce risque est mesuré par 2 types d'indicateur.

621. Le coefficient de liquidité

Selon les textes du règlement n° 88-01 du Comité de la réglementation bancaire, les établissements de crédit sont tenus de présenter à tout moment un coefficient de liquidité supérieur à 100%. Cette norme permet de s'assurer que l'établissement peut, en toutes circonstances, faire face à des retraits massifs de sa clientèle.

Le Crédit agricole Loire Haute-Loire a respecté cette norme mensuelle tout au long de l'année 2006 (133% en moyenne). Au 31 décembre 2006, le coefficient de liquidité déclaré s'établissait à 146%.

622. Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Selon les textes du règlement n° 86-17 du Comité de la réglementation bancaire, les établissements de crédit sont tenus de présenter un coefficient de fonds propres et de ressources permanentes supérieur à 60%.

Ce ratio a pour objectif de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans sont couverts à plus de 60% par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans. Fin juin 2006, ce ratio est de 116% au Crédit agricole Loire Haute-Loire.

63. LA POLITIQUE DE REFINANCEMENT DES CRÉDITS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les relations financières internes entre les Caisses régionales et l'organe central C.A.s.a. ont été modifiées. Dorénavant, sur la base de leur production de prêts éligibles aux avances (de durée supérieure ou égale à 2 ans) les C.R. recourent aux avances globales pour financer (dans la limite du taux de décentralisation en vigueur : 50%) leur production de prêts clientèle. Ces avances globales sont valorisées au taux de marché.

La Caisse régionale a choisi de maximiser le recours à ces avances et d'utiliser les différents leviers de transformation possibles (en durée et en taux).

Fin 2006, l'encours d'avances globales atteint 1 077.4 M€ pour 2 183.2 M€ d'encours de prêts éligibles.

→ 7 LES RELATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

71. LES RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

La Caisse régionale de Crédit agricole Loire Haute-Loire emploie, au 31/12/2006, 1 438 collaborateurs dont 1 305 sous contrat à durée indéterminée. La répartition des effectifs totaux est de plus en plus orientée vers le contact clientèle (à plus de 70%).

En 2006, la Caisse régionale de Crédit agricole Loire Haute-Loire a recruté 162 personnes en contrat à durée indéterminée : 81 à la suite d'un contrat à durée déterminée (dont 21 contrats d'apprentissage en alternance). En terme de formation initiale, la structure des embauches est la suivante : 66% de niveau bac+2 et bac+3 et 27% de niveau bac+4 et bac+5.

De même, ce sont 116 collaborateurs (départs en retraite essentiellement) qui ont quitté l'entreprise en 2006.

L'organisation du temps de travail répond au principe d'un horaire moyen hebdomadaire de 35 heures. En réalité, le fonctionnement est basé sur 206 journées travaillées sur la base d'un horaire hebdomadaire de 39 heures (ou 7 heures 48 minutes / jour), soit un contingent annuel de 1606 heures. Ces modalités s'appliquent au prorata pour les collaborateurs à temps partiel. S'agissant des cadres, le suivi du temps de travail s'effectue en journée sur la base de 206 jours par an.

Des données complémentaires sont présentées plus loin dans le rapport financier :

- la ventilation des frais de personnel dans la note 31.1 des comptes sociaux,
- les effectifs par catégorie dans la note 31.2 des comptes sociaux,
- les notes 9.1 à 9.7 des comptes consolidés.

L'effectif des contrats à durée indéterminée est composé de 53% de femmes et de 47% d'hommes.

En 2006, les relations professionnelles ont été rythmées par :

- 12 réunions du comité d'entreprise,
- 10 réunions des délégués du personnel,
- 6 réunions du conseil « hygiène, sécurité et conditions de travail »,
- diverses commissions (économique, formation...).

Les accords formalisés en 2006 sont les suivants :

o Accord du 9 mars 2006 : Avenant au Plan d'Epargne Entreprise

o Accord du 9 mars 2006 : Accord sur le versement d'une prime d'intéressement

o Accord du 12 juin 2006 : Avenant à l'accord de participation

o Accord du 12 juin 2006 : Avenant à l'accord d'entreprise sur le PEE

o Accord du 29 septembre 2006 : Accord sur la durée des mandats des élus délégués du personnel et membres du Comité d'Entreprise

o Accord du 2 novembre 2006 : Protocole d'accord sur les élections professionnelles

o Accord du 23 novembre 2006 : Accord sur l'enveloppe de PQI pour l'année 2007

La formation professionnelle a fait l'objet d'un accord important fin 2001. Cet accord précise notamment que 6% de la masse salariale doivent être dorénavant affectés à la formation. Le 24/09/2002, la caisse régionale a contractualisé cet accord par des négociations locales. Le projet Cap Compétences et ses différentes actions s'inscrivent en prolongement de cet accord. En 2005, 7,7% de la masse salariale ont été consacrés à la formation (déclaration 2006 non produite).

La Caisse régionale emploie 27 travailleurs handicapés au 31/12/2006. Suite à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat, en date du 10/11/1999, la base de détermination des effectifs totaux déclarés inclut l'ensemble des effectifs des agences bancaires qui étaient auparavant exclus pour les agences de moins de 20 salariés.

Le montant des oeuvres sociales comptabilisées par l'entreprise s'élève à 925.2 K€ dont 337.1 K€ relevant d'une dotation supplémentaire (par rapport à l'application « légale »).

72. LES RELATIONS DE L'ENTREPRISE AVEC SON ENVIRONNEMENT NATUREL

La Caisse régionale de Crédit agricole Loire Haute-Loire est historiquement soucieuse de son environnement local. Bien qu'évoquant dans le secteur des services, elle étudie régulièrement les solutions pour réduire et optimiser ses consommations d'énergie et assurer le recyclage de certains consommables nuisibles.

La Caisse régionale a mis en place, depuis plusieurs années, un système de récupération calorifique provenant du refroidissement des salles informatiques et destiné au chauffage des bureaux. Ce transfert permet d'assurer une partie (environ 5° celsius) considérable du chauffage du siège social de Saint - Etienne Bergson (300 salariés environ).

Par ailleurs, la Caisse régionale est en train de migrer son installation de chauffage climatisation vers une installation plus performante permettant un transfert de calories en fonctionnement normale (surtout en période de mi-saison). Cette évolution conduira à une amélioration du rendement et du confort et à une plus grande souplesse de maintenance et d'utilisation. Ce nouveau système fonctionne avec un fluide frigorigène non nocif pour l'environnement.

La Caisse régionale a mis en place, depuis plusieurs années, le recyclage des tubes et ampoules néon (2 000 à 4 000 par an). Plus récemment, le tri et le recyclage du papier sont réalisés sur les 2 sites et sur tous les points de vente.

La Caisse régionale a aussi procédé en 2006 à trois opérations de désamiantage et à la suppression d'une tour aéro-réfrigérante.

La suppression des transformateurs au pyralène (sur le site de Saint-Etienne Bergson) sera réalisée en février 2007.

Depuis 2005, la Caisse régionale a mis en place un processus de composition et d'envoi des relevés de compte qui réduit le nombre de plis et de feuillets envoyés.

Aussi, les nouvelles pochettes distribuées (environ 30 000 par an) à la clientèle pour l'archivage des relevés de compte sont fabriquées en papier recyclés. De même, ce sont 50 000 stylos publicitaires (en amidon de maïs) bio-dégradables qui ont été distribués à la clientèle.

Mais au-delà de ces actions « écologiques » et de la distribution de prêts environnementaux et de produits éthiques tels les

OPCVM « développement durable » et « solidaire » (pour un encours cumulé de 0.8 M€), le fonctionnement et le projet du Crédit agricole Loire Haute-Loire s'inscrit dans le cadre d'un développement durable.

Dans les relations qu'entretient le Crédit agricole avec ses clients, ses administrateurs, ses collaborateurs... l'importance accordée à la proximité, la responsabilité et l'équité reflète cette attitude. Cette vision à long terme et les valeurs du mutualisme qui sont partagées cherchent à concilier croissance économique, protection de l'environnement et bien-être social.

8 SYNTHÈSE DES TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE EN APPLICATION DES ARTICLES 222-14 ET 222-15 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'A.M.F. POUR L'EXERCICE 2006

- Opérations réalisées par les dirigeants : néant.
- Opérations réalisées par les personnes « étroitement liées » : néant.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil	20
2. Procédure de contrôle interne	22
Rapport des commissaires aux comptes	30

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Direction Financière notamment.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport sera présenté au Conseil lors de sa séance du 02/03/2007.

→ 1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est composé de treize membres, élus en Assemblée Générale, et répartis sur les deux départements de la Loire et de la Haute-Loire (7 sont originaires du département de la Loire, 6 du département de Haute Loire).

Les Administrateurs sont élus pour 3 ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Chaque année le Conseil élit son Président et constitue son bureau qui comprend le Président, les deux Vices-Présidents et le Directeur Général.

Le Président et les administrateurs de la Caisse Régionale ne peuvent rester en fonction au-delà de l'Assemblée Générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Composition du Conseil

Les 13 membres composant le Conseil d'Administration en 2006 sont les suivants :

- M. Marcel EYMARON : Président du Conseil d'Administration, 61 ans, retraité, Président de la Caisse Locale de Retournac (Haute Loire)

M. Claude CHAUT : Vice-Président, 64 ans, retraité, Président de la Caisse Locale du Forez (Loire)

M. Jean SOULIER : Vice-Président, 61 ans, agriculteur (Haute Loire)

Mme Liliane GONIN : Administratrice, 61 ans, commerçante (Loire)

M. Christian ALLEMAND : Administrateur, 46 ans, conseiller en formation (Haute Loire)

M. Jean-Michel FOREST : Administrateur, 49 ans, agriculteur, Président de la Caisse Locale de Saint Germain Laval (Loire)

M. Hubert MARCOUX : Administrateur, 49 ans, artisan maçon (Loire)

M. Félix MARTEL : Administrateur, 60 ans, agriculteur (Haute Loire)

M. Noël PERRET : Administrateur, 63 ans, retraité, Président de la Caisse Locale de Saint Galmier (Loire)

M. André PEYRET : Administrateur, 49 ans, agriculteur, Président de la Caisse Locale de Firminy (Loire)

M. Jean-Paul RANC : Administrateur, 60 ans, architecte,

Président de la Caisse Locale de Aurec sur Loire (Haute Loire)

M. Jean-Pierre SOULIER : Administrateur, 54 ans, agriculteur, Président de la Caisse Locale du Brivadois (Haute Loire)

M. Raymond VIAL : Administrateur, 46 ans, agriculteur (Loire)

L'âge moyen des administrateurs est de 56 ans au 31/12/2006.

Le taux de participation des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration est de 92 % sur l'exercice 2006 : 7 administrateurs ont participé à tous les conseils d'administration (12 dans l'année), 4 à 11 des conseils, 1 à 9 conseils et 1 à 7 conseils. Cela témoigne de la forte implication des élus de Loire Haute-Loire.

La Direction Générale ainsi que des représentants des salariés désignés par le Comité d'Entreprise parmi ses membres élus, sont invités à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois en 2006. Les informations communiquées lors des conseils d'administration sont transmises à chaque administrateur au minimum 8 jour avant la date du Conseil d'Administration.

Les missions et compétences du Conseil d'Administration étant inscrites dans les statuts de la Caisse Régionale, il n'a pas été rédigé de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les principaux thèmes des statuts relatifs au Conseil d'Administration sont les suivants :

- art 16 : Durée du mandat, procédure de renouvellement, limite d'âge, conditions d'éligibilité,

- art 17 : Election du Président du Conseil d'Administration, restriction de fonction et de pouvoir des administrateurs précédemment Directeur Général de la Caisse Régionale depuis moins de 5 ans, composition du comité des prêts, rémunération des administrateurs,

- art 18 : attribution de délégations,

- art 19 : limites de la responsabilité des administrateurs

- art 20 : fonctionnement du Conseil d'Administration,

- art 23 : pouvoir du Conseil d'Administration,

- art 23 1 : procédure de conclusion de convention entre la Caisse Régionale et un administrateur

Pour autant, la Caisse Régionale a mis en place et diffusé auprès des élus, une Charte intitulée « La charte de l'Administrateur » dont la dernière mise à jour date d'octobre 2004, qui précise les rôles, les droits et les devoirs des administrateurs.

Celle ci dispose par exemple que :

- ...
- L'administrateur est tenu à la discrétion qui s'impose à tous les membres du Conseil d'Administration et au respect du secret bancaire sous risque d'exclusion,
- Il ne peut être Administrateur dans d'autres établissements financiers ou sociétés d'assurance qui par nature sont concurrents,
- Il est irréprochable dans ses relations financières avec le Crédit Agricole,
- Il n'intervient pas dans la gestion du personnel notamment du réseau commercial,
- ...

Par ailleurs, des règles internes, fixées par le Déontologue de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire, limitent les possibilités d'intervention des administrateurs sur des opérations sur titres.

A cet effet, les interventions sur les titres suivants :

- Actions Crédit Agricole SA,
- Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire,
- Actions de sociétés cotées en bourse clientes de la Caisse Régionale,

sont strictement encadrées et font l'objet d'un contrôle permanent de la part du service Contrôle Permanent / Conformité Déontologie.

Le Conseil est régulièrement informé de la situation financière de la Caisse Régionale par des présentations réalisées par des intervenants invités aux Conseils d'Administration : Commissaires aux Comptes, Directeur financier et des risques, Directeur des Engagements, Responsable du Contrôle Permanent (voir ci-après les différentes présentations faites au Conseil d'Administration)

Formation :

Les administrateurs bénéficient, au cours de leur mandat, de formations techniques ou comportementales abordant des thèmes divers.

En 2006, les formations ont été les suivantes :

- Formation des intervenants aux assemblées générales de Caisses Locales, 11 participants parmi les membres du conseil d'administration,
- Séminaire des Administrateurs de la Caisse Régionale sur l'approfondissement connaissance et stratégie de la Caisse Régionale, et réalisation de travaux sur le fonctionnement des instances de la Caisse Régionale, 11 participants,
- Formation des nouveaux administrateurs de Caisses Régionales, 2 participants,
- Cycle perfectam, à destination des membres du bureau ou ayant vocation à le devenir afin de renforcer les compétences et la connaissance de l'environnement de ces élus de Caisses Régionales.

Le Président de la Caisse Régionale bénéficie d'un cycle de formation de trois ans.

En 2006 il a participé aux formations suivantes :

- Cycle perfectionnement des Présidents,

- Séminaire des Présidents de Caisses Régionales sur le thème 'les Caisses Régionales sur leur territoire.

Par ailleurs, tout nouvel administrateur effectue un stage «Nouvel administrateur de Caisse Régionale». C'est ainsi que 2 administrateurs ont participé en 2006 à ce séminaire.

Huit Administrateurs siègent dans différentes instances :

> Après de conseils d'administration, organisations professionnelles ou Institutions, en qualité de représentant de la Caisse Régionale :

- SAFER Rhône Alpes,
- SAFER Auvergne,
- L'ADSEA Loire,
- L'ADFPA Haute Loire,
- CDOA Loire,
- CDOA Haute Loire,
- MSA Loire,
- Association départementale d'économie montagnarde,
- Association départementale du tourisme rural,
- CIVAM,
- VIVEA,
- SUAD,
- SUAF
- ...

> Dans une filiale de la Caisse Régionale, en qualité de représentant de la Caisse Régionale :

- COFAM

> Au sein de la Caisse Régionale :

o En qualité de représentant de l'employeur :

- Conseil de discipline,
- Commission Paritaire d'Etablissement.

o Dans le cadre des limites de délégations accordées au Directeur Général :

- Commission Immobilière,
- Comité des prêts.

Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions « réglementées » Conformément aux articles 225-39 et suivants du Code de Commerce, la procédure relative aux conventions réglementées est respectée au sein de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire. Ces conventions, dont la liste et l'objet figurent dans le rapport des Commissaires aux comptes, sont autorisées préalablement par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale puis présentées et approuvées par l'Assemblée Générale.

Conventions dites « déclarables »

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales et significatives pour l'une ou l'autre des parties, sont communiqués par le Président de la Caisse Régionale aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la Convention Collective des Cadres de Direction de Caisses Régionales :

- La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe définie conventionnellement sur la base d'un nombre de points et une partie variable,

- Les avantages en nature du Directeur Général portent sur un véhicule de fonction.

- Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de logement.

Les principes et les règles arrêtés pour déterminer l'indemnité compensatrice de temps passé du Président de la Caisse Régionale sont fixés dans le cadre établi par l'article L 512-36 du Code monétaire et financier.

2. PRÉSENTATION DES COMITÉS DES PRÊTS

Les 2 comités des prêts (1 par département) sont composés de membres permanents et de membres tournants choisis parmi des Administrateurs de la Caisse Régionale, des Caisses Départementales ainsi qu'un représentant de la Direction des engagements.

Un planning de réunion est fixé en début d'année.

Le comité des prêts Caisse Départementale de la Loire

Il est composé de 5 membres permanents et de 13 membres 'tournants'.

Il s'est réuni 22 fois au cours de l'année 2006. Le taux d'assiduité des membres permanents a été de 87%

Le comité des prêts Caisse Départementale de la Haute-Loire

Il est composé de 6 membres permanents et 12 membres 'tournants'.

Il s'est réuni 16 fois au cours de l'année 2006. Le taux d'assiduité des membres permanents est de 73%.

Les dossiers de financement sont soumis à ces comités soit pour décision (dossiers dépassant la délégation de la Direction des engagements), soit pour avis (dossiers nécessitant une décision du Conseil d'Administration), soit pour information (dossiers pris en délégation de la Direction des engagements).

3. POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs sont néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : Plafonnement à 4 millions d'euros.

- La réalisation de tout programme immobilier (acquisition, cession d'immeuble ou de droits immobiliers, ...)

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

→ 2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en oeuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings

au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en oeuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en oeuvre par la Caisse Régionale de Loire Haute Loire, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

A- Références internationales

Emises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

B- Références légales et réglementaires

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

C- Références du Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales : Mise en oeuvre du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 31 mars 2005) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement au sein des Caisses Régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

D- Références internes à la Caisse Régionale de Loire Haute Loire

- Charte de contrôle interne,
- Corps de procédures consultable par l'ensemble des collaborateurs sous intranet et mis à jour au fil de l'eau par les services gestionnaires.

2. PRINCIPE D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

A- Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit), décrits plus loin.

B- Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Loire Haute Loire, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection) nommé le 01/04/2006, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité, nommés en date du 01/02/2006 (lettre à l'Organe central du 13/03/2006), dans le cadre des récentes évolutions réglementaires (arrêté du 31 mars 2005, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006). Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

C- Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en

tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Exemples de présentations faites au Conseil d'Administration :

- Sur la modification réglementaire du dispositif de contrôle interne : le 17 février 2006
- Sur les risques crédit : le 28 avril, le 27 octobre 2006
- Sur la politique financière de la Caisse Régionale : le 19 mai, le 24 novembre 2006
- Sur les risques opérationnels : le 19 mai 2006
- Sur les plans de continuité d'activité : le 19 mai, le 15 décembre 2006
- Sur le suivi des recommandations suite à l'audit réalisé par l'inspection générale de Crédit Agricole SA : le 28 avril 2006
- Sur le rapport annuel 2005 sur la lutte contre le blanchiment : 28 avril 2006
- Sur l'activité du contrôle périodique : le 28 avril, le 27 octobre 2006
- Sur la revue de portefeuille crédit : le 30 juin 2006
- Sur le rapport annuel de l'AMF : le 30 juin 2006
- Sur le contrôle des activités externalisées : 19 septembre 2006
- Sur le contrôle de la conformité : 19 septembre 2006
- Sur le rapport semestriel de contrôle interne : 28 avril, 27 octobre 2006
- Sur le rapport annuel de contrôle interne de l'exercice 2005 : 28 avril 2006

Intervention de messieurs les Commissaires aux Comptes :

Le 27 janvier et le 17 février sur les comptes sociaux et consolidés.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2006 sera présenté au Conseil d'administration en date du 27/04/2007 et sera transmis aux Commissaires aux comptes. Une présentation du rapport semestriel de contrôle interne arrêté au 30 juin 2006 a été faite devant le Conseil d'administration du 27/10/2006.

D- Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en oeuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

E- Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (Groupe COFAM, GROUPE DEFITECH, IMMONIAL, CETOP, GIE AMT, CA TITRES, GIE ATTICA), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse Régionale de Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et les Caisses locales affiliées.

3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

A- Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, à savoir, sur le risque Crédit, les filières économiques Café Hôtel Restaurant et Prêt à Porter, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'en-

gagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen semestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Direction financière et des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directions impactées, Comité de Contrôle Interne, Conseil d'Administration.

B- Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des modifications du règlement 97- 02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau des Cadres de Direction. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires de l'ensemble des reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des services non encore couverts est prévue pour le 1er semestre 2007 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre d'une démarche Groupe, un plan d'action sera mis en place en 2007 visant à renforcer le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- le suivi du budget de fonctionnement,
- l'élaboration des documents comptables,
- la souscription volontaire de parts sociales.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale (service animation Caisses Locales et service Comptabilité).

C- Des dispositifs de contrôle interne particuliers recourent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles déployés au niveau du GIE AMT, en charge de l'informatique de la Caisse Régionale, visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée par le GIE AMT et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.

- le déploiement de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques, en application du règlement CRBF 2004-02 et les actions menées en lien avec les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif « Bâle II ». Un test a été réalisé sur le processus de gestion de crise.

- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle ont été engagées.

- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en oeuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

D- Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion

transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 01/01/2003, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

La fonction comptable de la Caisse Régionale Loire Haute Loire est organisée selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles.

Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable entre la comptabilité générale et les centres comptables et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont précisés par la Charte comptable en vigueur depuis le 01/01/2003 selon les recommandations et principes communs au groupe Crédit Agricole.

La description de l'organisation, du système d'information, des procédures et du dispositif de contrôle comptable interne est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale Loire Haute Loire

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures des centres comptables, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par la Caisse Régionale de Loire Haute Loire.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes.

Afin d'éviter toutes erreurs ou omissions, les comptes consolidés IFRS sont élaborés à partir de la récupération des balances comptables IFRS de la Caisse Régionale et des balances sociales pour les autres filiales. La quasi-totalité des retraitements IAS se trouve dans la Caisse Régionale, ils sont donc comptabilisés et bénéficient d'une piste d'audit. Les états annexes sont ensuite revus par la responsable comptable et le responsable de la

consolidation pour s'assurer de la cohérence et de la vraisemblance comptable des informations IFRS. Des contrôles de cohérence bloquants existent sur le logiciel de consolidation ; dans l'hypothèse d'anomalies, la remontée des informations dans le logiciel de consolidation est impossible. Enfin, les comptes et états annexes sont ensuite revus et analysés par l'équipe de consolidation de CA SA.

Données comptables

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale met en oeuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2006, la Caisse Régionale a engagé des actions de sécurisation de ses processus, dans le cadre du Projet comptable 2006-2008 du Groupe Crédit Agricole.

A ce titre des chantiers ont été lancés au sein du GIE AMT afin de fiabiliser les différents processus.

- Fiabilisation des données dans les chaînes opérationnelles qui sont la cause de rejets à retraiter manuellement
- Génération automatique des données pour certaines chaînes.
- Mise en place de la gestion du code partenaire pour faciliter les réconciliations inter sociétés.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale, font l'objet d'une réconciliation avec les données comptables et sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- Contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux unités de la Caisse Régionale,
- Contrôles de 2^{ème} degré exercés par le contrôle comptable.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a engagé en 2006 des travaux de réorganisation du contrôle permanent comptable, afin de dimensionner le dispositif en conséquence :

- Rattachement hiérarchique et fonctionnel du contrôle comptable (2 Etp) au Responsable du Contrôle Permanent
- Déploiement d'un dispositif de contrôle permanent : mise en place d'états d'alerte sur les écritures manuelles, l'existence d'écritures anciennes, la documentation des comptes, les écritures à l'envers, la pertinence des justificatifs de comptes, la variation du nombre d'écritures, la variation des soldes des comptes de suspens...

Par ailleurs, la cartographie des risques opérationnels prend en compte les processus comptables.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière. Le Responsable du service comptabilité est destinataire d'une synthèse mensuelle reprenant l'ensemble des contrôles.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en oeuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

E- Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale et présenté au Conseil d'Administration.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes, internes, et de leur formalisme, de la maîtrise des risques liées à l'activité audité, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en oeuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.



Le Président du Conseil d'administration,
Marcel EYMARON

Listes des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire Haute-Loire

ALLEGRE	21, rue du Mont Bar	43270 ALLEGRE
AUREC SUR LOIRE	6, avenue du Pont	43110 AUREC
BALBIGNY	Rue du 8 mai	42510 BALBIGNY
BAS EN BASSET	3, place de la mairie	43210 BAS EN BASSET
BOEN SUR LIGNON	10, rue de Lyon	42130 BOEN SUR LIGNON
BOURG ARGENTAL	12, rue Cardinal Donnet	42230 BOURG ARGENTAL
BRIVADOIS	16, Boulevard Vercingetorix	43100 BRIOUDE
BRIVES CHARENSAC	ZI de CORSAC	43700 BRIVES CHARENSAC
CHAMBON FEUGEROLLES	37 Rue Jean Jaurès	42700 FIRMINY
CHARLIEU BELMONT	6, boulevard Eugénie Guinault	42190 CHARLIEU
CHAVANAY	La Valencize	42760 CHAVANAY
CHAZELLES SUR LYON	2, rue Jean Jaurès	42440 CHAZELLES SUR LYON
CL DES SALARIES	16, Avenue Jeanne d'Arc	43750 VALS PRES LE PUY
COSTAROS	Le Bourg	43490 COSTAROS
CRAPONNE	Route de la Chaise Dieu	43500 CRAPONNE
CREMEAUX SAINT JUST	Rue d'Urfé	42430 ST JUST EN CHEVALET
DUNIERES MONTFAUCON	Avenue du 19 mars 1962	43290 MONTFAUCON
FEURS	Place Boaterie	42110 FEURS
FIRMINY	37, rue Jean Jaurès	42700 FIRMINY
FOREZ	Le Bourg	42590 SOLEYMIEUX
HAUT ALLIER	68 rue du Pont	43300 LANGEAC
LA CHAISE DIEU	Place de la Mairie	43160 LA CHAISE DIEU
LA PLAINE ROANNAISE	Square Stalingrad	42300 ROANNE
LANDOS	Route du Puy	43340 LANDOS
LE PUY EN VELAY	24 Boulevard Saint Louis	43000 LE PUY
LE PUY OUEST	16 avenue Jeanne d'arc	43750 VALS PRES LE PUY
TENCE VALLEE DU LIGNON	3, Place de l'Hôtel de ville	43190 TENCE
LOUDES BAINS SAINT-PRIVAT	Place du Marché	43320 LOUDES
MONASTIER MEZENC	Place de la Poste	43150 LE MONASTIER
MONISTROL SUR LOIRE	5 place Prévocal	43120 MONISTROL / LOIRE
MONTBRISON CHALMAZEL	18, boulevard Lachèze	42600 MONTBRISON
MONTROND LES BAINS	4, rue de Roanne	42210 MONTROND LES BAINS
NOIRETABLE	La condamine	42440 NOIRETABLE
PANISSIERES	4, rue de la Saint Jean	42360 PANISSIERES
PAULHAGUET	6 Rue Joseph Lhomenède	43230 PAULHAGUET
PERREUX LE COTEAU	80-82, avenue de la Libération	42120 LE COTEAU
RENAISON	48, rue du 10 Août 44	42370 RENAISSON
RETOURNAC	7 Place du 11 Novembre	43130 RETOURNAC
RIVE DE GIER	46, rue Claude Driven	42800 RIVE DE GIER
ROANNE METROPOLE	Square Stalingrad	42300 ROANNE
SAINT BONNET LE CHATEAU	13, avenue Paul Doumer	42380 ST BONNET LE CHATEAU
SAINT CHAMOND	4, rue Pierre Curie	42400 SAINT CHAMOND
SAINT DIDIER EN VELAY	15, place Foch	43140 SAINT DIDIER EN VELAY
SAINT ETIENNE	9, rue des docteurs Charcot	42100 SAINT-ETIENNE
SAINT ETIENNE METROPOLE	94, rue Bergson	42000 SAINT-ETIENNE
SAINT GALMIER	45, rue Maurice André	42330 SAINT GALMIER
SAINT GENEST MALIFAUZ	Rue du feuillage	42660 SAINT GENEST MALIFAUZ
SAINT GERMAIN LAVAL	Route nationale	42260 SAINT GERMAIN LAVAL
SAINT HEAND	3, rue Joannès Odin	42570 SAINT HEAND
SAINT JULIEN CHAPTEUIL	Place du Marché	43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL
SAINT MARTIN LA PACAUDIERE	Route de Paris	42310 LA PACAUDIERE
SAINT PAULIEN	Place saint Georges	43350 SAINT PAULIEN
SAINT RAMBERT SUR LOIRE	Route de Chambles	42170 SAINT RAMBERT SUR LOIRE
SAINT SYMPHORIEN DE LAY	Rue Nationale	42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
SAINTE FLORINE LEMPDES	2 Rue des Etats Unis	43250 SAINTE FLORINE

SAUGUES	Rue Eugène Ménard	43170 SAUGUES
SURY LE COMTAL	25, rue Gambetta	42450 SURY LE COMTAL
VOREY	Place de la Mairie	43800 VOREY
YSSINGEAUX	6, Place de la Victoire	43200 YSSINGEAUX
CAISSE LOCALE DES SALARIES	16, avenue Jeanne d'Arc	43 750 VALS PRES LE PUY
CAISSE LOCALE DE DEVELOPPEMENT	94 rue Bergson	42 000 SAINT ETIENNE
CAISSE LOCALE DES COLLECTIVITÉS		
PUBLIQUES	94 rue Bergson	42 000 SAINT ETIENNE
CAISSE LOCALE DEPARTEMENTALE 42	94 rue Bergson	42 000 SAINT ETIENNE
CAISSE LOCALE DEPARTEMENTALE 43	16, avenue Jeanne d'Arc	43 750 VALS PRES LE PUY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en ?uvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Caisse Régionale prévues à l'article L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en ?uvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Caisse Régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Etienne et à Brives-Charensac,
le 28 Février 2007.



Pour CABINET ROYET

Pierre BERNARD
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de LYON



Pour Société SEGECO

Marc JAMON
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de RIOM



COMPTES CONSOLIDÉS

1. Préambule	34
2. Cadre Général	34
3. Compte de Résultat	38
4. Bilan	39
5. Tableau de variation des Capitaux Propres	40
6. Tableau des Flux de Trésorerie	41
7. Notes annexes aux Etats Financiers	43
8. Rapport des Commissaires aux Comptes	94

1- PREAMBULE	34
2- CADRE GENERAL	34
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	34
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	35
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	37
3- COMPTE DE RESULTAT	38
4- BILAN	39
5- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	40
6- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	41
7- NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	43
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE	43
1.1. Principes et méthodes comptables	43
1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	49
2 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS	51
3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	52
3.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	52
3.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	52
3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	53
3.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	53
3.5 Les participations non consolidées	53
3.6 Les écarts d'acquisition	53
4 LA GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	54
4.1 Risque de Crédit	55
4.2 Risque de marchés	59
4.3 Risque de liquidité et de financement	66
4.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	68
5 AUTRES RISQUES	69
5.1 Risques opérationnels	69
5.2 Assurances et couverture des risques	69
5.3 Risques juridiques	69
6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	70
6.1 Produits et Charges d'intérêts	70
6.2 Commissions nettes	71
6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	71
6.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	71
6.5 Produits et charges nets des autres activités	71
6.6 Charges générales d'exploitation	72
6.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	72
6.8 Coût du risque	72
6.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	73
6.10 Impôts	73

7 INFORMATIONS SECTORIELLES	74
7.1 Présentation par pôles d'activité	74
7.2 Information sectorielle par zone géographique	75
8 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006	76
8.1 Caisse, Banques centrales, CCP	76
8.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	76
8.3 Instruments dérivés de couverture	77
8.4 Actifs financiers disponibles à la vente	78
8.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	79
8.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif	80
8.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle	80
8.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
8.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	81
8.10 Actifs et passifs d'impôts différés	82
8.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers	82
8.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés	83
8.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence	83
8.14 Immeubles de placement	83
8.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	84
8.16 Ecarts d'acquisition	84
8.17 Provisions techniques des contrats d'assurance	84
8.18 Provisions pour risques et charges	85
8.19 Capitaux propres	86
9 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	88
9.1 Détail des charges de personnel	88
9.2 Effectif fin de période	88
9.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	88
9.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	89
9.5 Autres engagements sociaux	90
9.6 Paiements à base d'actions	90
9.7 Rémunérations de dirigeants	90
10 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	91
11 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISES AU COUT	91
12 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	92
13 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2006	93
14 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	93
8- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES	94

→ 1 PRÉAMBULE

1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006) et du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

1.2 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2006.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005, et complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2006. Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel et concernant les écarts actuariels ainsi que les régimes groupe,
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des

transactions intra-groupe futures, d'une part, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'option juste valeur d'autre part,

- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et de la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance et portant sur les contrats de garantie financière.

- l'interprétation IFRIC 4 qui porte sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice.

Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers,

- l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations complémentaires à fournir sur le capital,

- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29,

- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2,

- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

1.3 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La Caisse Régionale Loire Haute Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

En application du règlement CRC 2005.04 du 3/11/2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, les termes "provisions pour dépréciations, provisions pour risques et charges et mouvements des provisions sur risques de contrepartie" utilisés dans les présents états financiers" correspondent, respectivement aux termes "dépréciations, provisions, mouvements de dépréciation liés à un risque de contrepartie" tels que prévus dans le règlement susvisé.

→ 2 CADRE GÉNÉRAL

2.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Loire Haute Loire
94, rue BERGSON 42 000 SAINT ETIENNE
inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE

SIRET 380 386 854 00018
Etablissement de crédit et courtage d'assurance
Société coopérative à capital variable
Code APE : 651D
Caisse cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

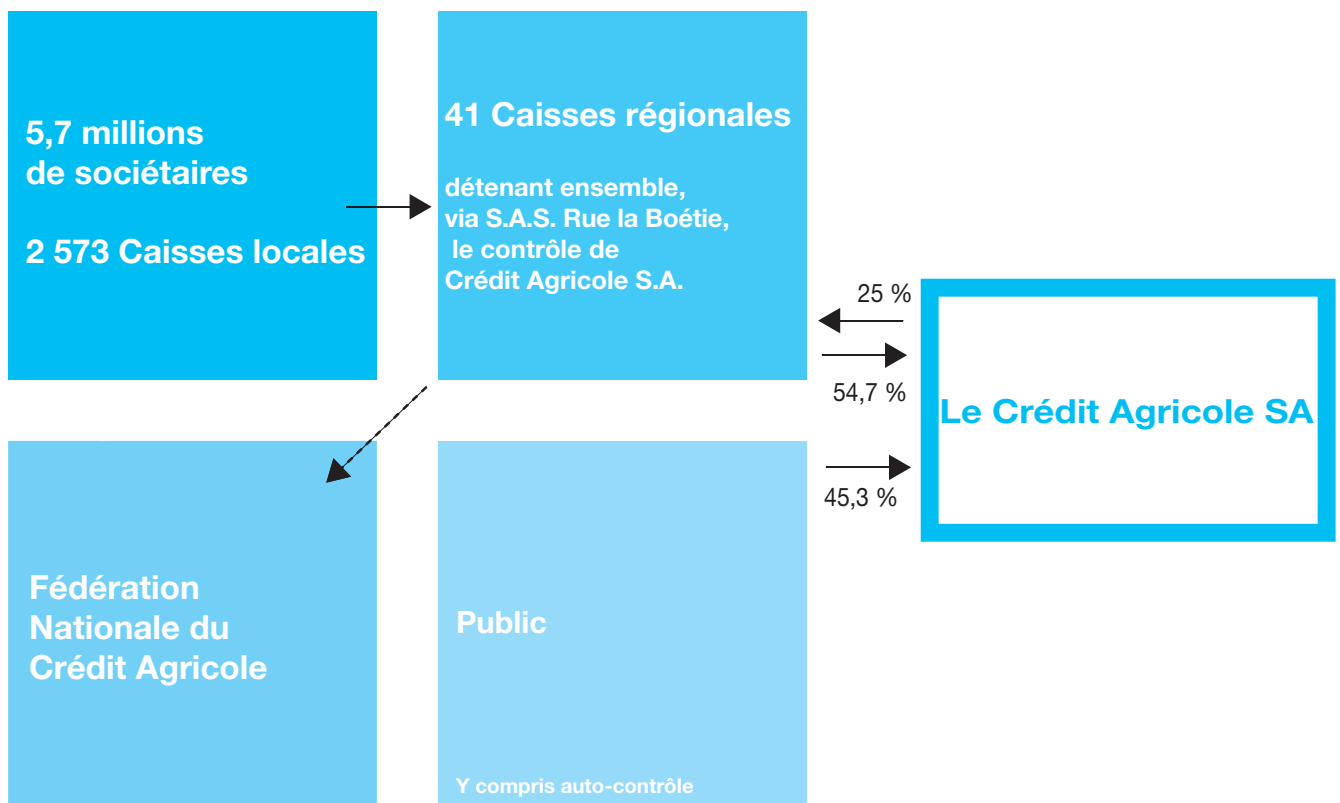
2.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

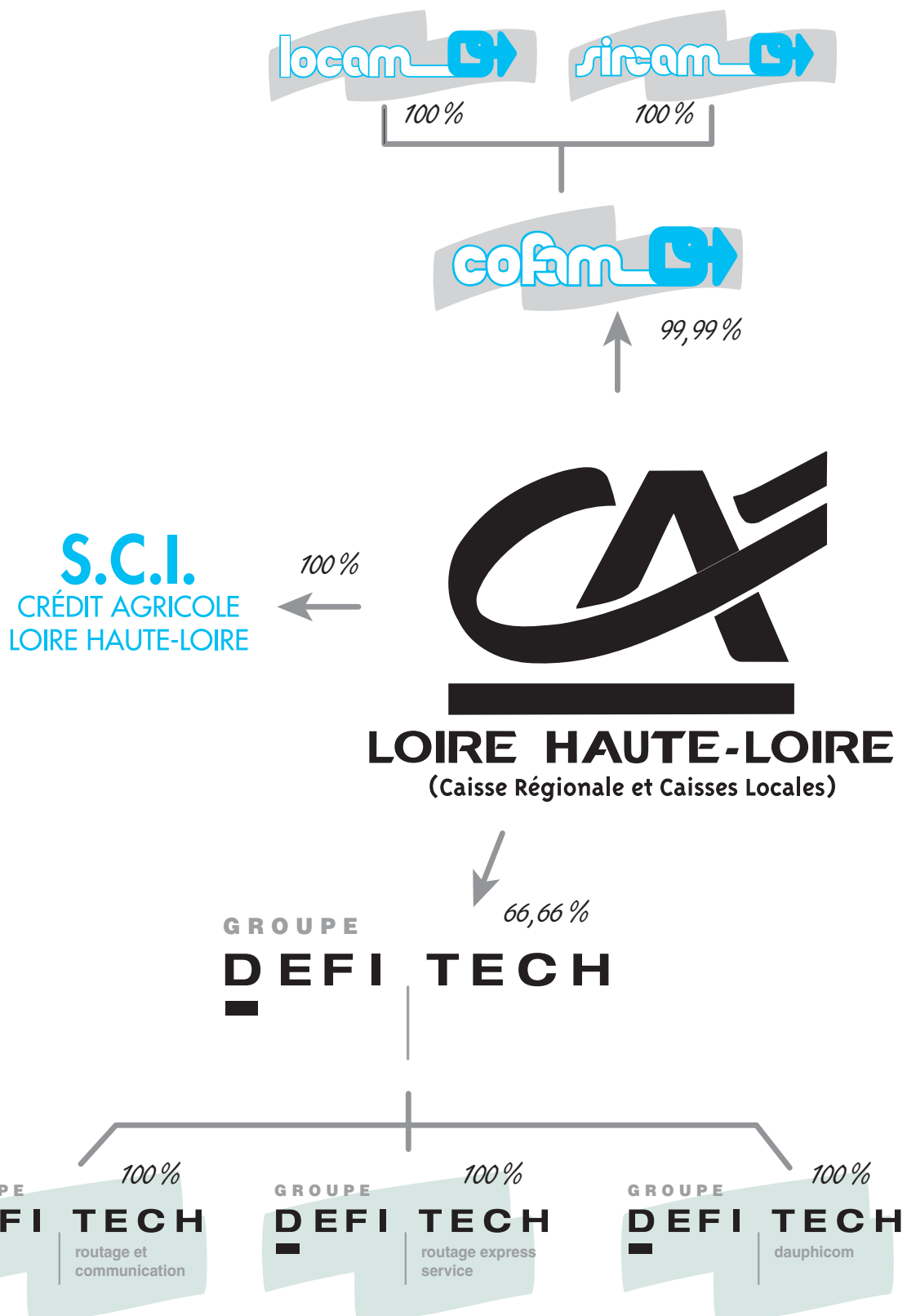
2.2.1 Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie regroupe les Caisses régionales et détient la majorité du capital

de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.





■ Banque - Assurance
 ■ Diversification technologique
 ■ Diversification financière

2.3 RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

2.3.1 Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

2.3.1.1 Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

2.3.1.2 Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

2.3.1.3 Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

2.3.1.4 Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

2.3.1.5 Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

2.3.1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

2.3.1.7 Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

2.3.1.8 Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

2.3.2 Autres relations internes

2.3.2.1 Informations relatives aux parties liées

La Caisse Régionale est :

- L'actionnaire majoritaire à hauteur de 66,65% de la SA DEFITECH, société holding des sociétés DEFITECH Routage et communication, DEFITECH Routage express service et DEFITECH Dauphicom.
- L'actionnaire majoritaire à hauteur de 99,99 % de la SA COFAM, société holding des sociétés SAS LOCAM et SAS SIRCAM.
- L'associé du GIE AMT à hauteur de 16,67 %.
- L'associé principal à hauteur de 98,71% de la SCI CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, société détenant et assurant la gestion d'une partie des immeubles d'exploitation de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.
- L'associé majoritaire de la SARL FINAL, filiale de participation

minoritaire au sein des sociétés suivantes : SNC Foncière Forez Velay, SNC LAMY, SNC CORTON, et la SNC SAINT-AMOUR.

- L'associé majoritaire à hauteur de 99,99% de la SNC Foncière Forez Velay, société exerçant une activité de marchand de biens.
- L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la SNC LAMY, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers.
- L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la SNC CORTON, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers.
- L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la SNC SAINT-AMOUR, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers.
- L'actionnaire unique de la SASU IMMONIAL et de la SASU IMMONIAL HAUTE LOIRE, filiales exerçant une activité de régie immobilière.
- L'actionnaire majoritaire à hauteur de 99% de la SA VICTOR MARECHAL, société Holding à hauteur de 2,079% de la SA CHENE VERT.
- L'actionnaire majoritaire à hauteur de 97,917% de la SA CHENE VERT, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire entretient des relations contractuelles avec l'ensemble de ses filiales mais aucune transaction en raison de leur nature et des montants en cause n'est significative pour la compréhension de ses états financiers.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire a toutefois procédé à la reprise d'un contrat de crédit bail liant la société UCABAIL, crédit bailleur, à la SA DEFITECH routage et communication, crédit preneur cédant, par acte authentique en date du 21 décembre 2005, en contrepartie du versement d'une soulte à hauteur de 244.320 euros et d'un engagement en qualité de crédit preneur cessionnaire de procéder au remboursement, à compter de la date de cession, des charges de locations financières afférentes.

Il s'agit du seul crédit bail immobilier dont la Caisse Régionale Loire Haute-Loire assume le remboursement.

Montant investit par les Caisses Locales dans le capital de la Caisse Régionale Loire Haute Loire : 14 578 K€ en parts sociales et 52 987 K€ sous forme de CCA.

Montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales investit dans la CR : 52 886 K€.

→ 3 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'Euros</i>	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés	6.1	350 900	324 211
Intérêts et charges assimilés	6.1	-182 127	-168 360
Commissions (produits)	6.2	90 910	93 626
Commissions (charges)	6.2	-9 518	-10 008
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	1 889	3 559
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 8.4	20 756	14 902
Produits des autres activités	6.5	29 735	37 578
Charges des autres activités	6.5	-2 041	-1 486
PRODUIT NET BANCAIRE		300 504	294 021
Charges générales d'exploitation	6.6-9.1-9.4-9.6	-152 674	-158 100
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6.7	-12 315	-13 702
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		135 515	122 220
Coût du risque	6.8	-27 949	-14 138
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 566	108 082
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.9	429	-225
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		107 995	107 857
Impôts sur les bénéfices	6.10	-32 283	-35 225
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		75 712	72 632
Intérêts minoritaires		-266	-292
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		75 978	72 926

→ 4 BILAN

ACTIF (En milliers d'Euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	8.1	88 209	76 521
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8.2	40 511	26 488
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4.4	25 161	39 172
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	8.4	691 537	515 138
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4.1- 4.3-8.5-8.6	723 481	759 039
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	4.1- 4.3-8.5-8.6	4 719 172	4 230 140
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	4.4	10 727	1 911
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE	8.6 - 8.8	219 977	196 804
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS	8.10		
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ⁽¹⁾	8.10		46 327
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8.11	130 431	194 934
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A ÊTRE CÉDES	8.12		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	3.3		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	8.14	305	72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.15	71 007	68 946
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8.15	37 578	37 166
ECARTS D'ACQUISITION	3.6		
TOTAL DE L'ACTIF		6 758 096	6 192 658

(1) Au 31/12/06, en application des normes Groupe, nous comptabilisons une écriture de compensation des soldes d'impôts différés actif et passif dans le bilan consolidé. Si cette compensation avait été opérée en 2005, le solde d'impôt différé aurait été de 387 K€ à l'actif et de 0 K€ au passif.

PASSIF (En milliers d'Euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
BANQUES CENTRALES, CCP	8.1		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8.2	294	99
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4.4	10 727	1911
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4.3 - 8.7	3 691 972	3 430 276
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	4.1- 4.3-8.7	1 591 313	1 477 616
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	4.2- 4.3-8.9	25 116	21 976
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	4.4	13 638	39 172
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS	8.10	2 182	16 502
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ⁽¹⁾	8.10	4 909	45 940
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8.11	130 372	107 252
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A ÊTRE CÉDES	8.12		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	8.17		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8.18	33 795	34 785
DETTES SUBORDONNÉES	4.2-4.3-8.9	47 970	16 202
CAPITAUX PROPRES	8.19		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 205 078	999 926
CAPITAL ET RESERVES LIÉES		259 733	259 028
RESERVES CONSOLIDÉES		559 503	495 278
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS		309 864	172 694
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 978	72 926
INTERETS MINORITAIRES		730	1 001
TOTAL DU PASSIF		6 758 096	6 192 658

(1) Au 31/12/06, en application des normes Groupe, nous comptabilisons une écriture de compensation des soldes d'impôts différés actif et passif dans le bilan consolidé. Si cette compensation avait été opérée en 2005, le solde d'impôt différé aurait été de 387 K€ à l'actif et de 0 K€ au passif.

→ 5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	(En milliers d'Euros)										
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe			Gains/pertes latents ou différés				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	148 294	184 157	-76 463	447 148	0	141 341	0	59 712	904 189	712	904 901
Incidence de l'actualisation				-3 909					-3 909		-3 909
Augmentation de capital	3 040			23					3 063	500	3 563
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Annulation des actions propres				-58					-58		-58
Dividendes versés en 2005				-22 493					-22 493		-22 493
Dividendes reçus des CR et filiales				13 837					13 837		13 837
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0		31 353			0		0
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)				0					31 353		31 353
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)				59 712				-59 712	0		0
Affectation du résultat 2004								72 926	0	-292	72 634
Résultat au 31/12/2005								72 926			72 634
Annulation changement de méthodes comptables (réserves latentes Locam)				1 107					1 107		1 107
Retraitement crédit bail cession interne				-28					-28	81	53
Quote-part dans les variations de CP									0		0
des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Variation de l'écart de conversion				-320					0		0
Impact Epargne Logement IAS				260					-320		-320
Autres variations									260		260
Capitaux propres au 31 décembre 2005	151 334	184 157	-76 463	495 279	0	172 694	0	72 926	999 927	1 001	1 000 928
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	151 334	184 157	-76 463	495 279	0	172 694	0	72 926	999 927	1 001	1 000 928
Augmentation de capital	818								818		818
Variation des titres auto détenus									0		0
Annulation des actions propres				32					32		32
Dividendes versés en 2006				-27 404					-27 404		-27 404
Dividendes reçus en 2006				18 568					18 568		18 568
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0		0
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						137 170			137 170		137 170
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)									0		0
Affectation résultat 2005				72 926				-72 926		-266	75 712
Résultat au 31/12/2006								75 978	75 978		75 712
Quote-part dans les variations de CP									0		0
des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Variation de l'écart de conversion									0		0
Autres variations				-11					-11		-16
Capitaux propres au 31 décembre 2006	152 152	184 157	-76 463	559 390	0	309 864	0	75 978	1 205 078	730	1 205 808

→ 6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Loire Haute Loire en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations

corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Résultat avant impôts	107 995	107 859
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12 333	13 702
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions	12 158	545
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		659
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-565	244
(Produits)/charges des activités de financement	3 399	831
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	3 162	
Autres éléments non monétaires	-34 350	
Autres mouvements		1 612
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-3 863	17 593
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	335 385	-112 863
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-346 386	-109 395
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	12 052	7 341
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	-12 922	28 635
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	-22 898	-29 377
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	76 560	-92 305
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-48 464	-51 654
Autres éléments non monétaires liés aux IFRS		1 702
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-6 673	-357 916
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	97 459	-232 464
Flux liés aux participations	-5 527	-12 340
Flux liés aux filiales	-942	-2 500
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16 346	-27 097
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-22 815	-41 937
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-7 835	-5 095
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	28 364	-1 946
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	20 529	-7 041
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	95 173	-281 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-75 946	205 510
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	76 521	74 462
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-152 467	131 048
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 228	-75 946
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	88 129	76 521
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-68 901	-152 467
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	95 174	-281 456

→ 7 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE

1.1 Principes et méthodes comptables

1.1.1 Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 60 ans
Second oeuvre	15 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Loire Haute Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.1.2 Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.1.2.1 Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Loire Haute Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Loire Haute Loire n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, Loire Haute Loire a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Loire Haute Loire a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

1.1.2 Plans de retraite Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Loire Haute Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.1.3 Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale Loire Haute Loire applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La charge correspondant à cet avantage, étant non significative au niveau du groupe, n'a pas été comptabilisée.

1.1.4 Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2006 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2006.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien

informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

1.1.4.1 Les titres

1.1.4.1.1 Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance
- Prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Loire Haute Loire.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Loire Haute Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Loire Haute Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- ceux que la Caisse Régionale Loire Haute Loire a désignés comme des actifs disponibles à la vente,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La Caisse Régionale n'a cédé aucun de ces titres avant leur échéance.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente immédiatement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres.

1.1.4.1.2 Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse Régionale Loire Haute Loire utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale Loire Haute Loire retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». En 2006 la Caisse Régionale n'a pas eu recours à cette valorisation.

1.1.4.1.3 Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, la Caisse Régionale Loire Haute Loire considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

1.1.4.1.4 Date d'enregistrement

Crédit Agricole s.a. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.1.4.1.5 Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- . De remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- . D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale Loire Haute Loire., y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

1.1.4.2 L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

1.1.4.2.1 Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse Régionale Loire Haute Loire distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

1.1.4.2.2 Créances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Loire Haute Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

1.1.4.2.3 Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

1.1.4.2.4 Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

1.1.4.2.5 Créances restructurées non douteuses :

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

1.1.4.2.6 Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Loire Haute Loire par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

la Caisse Régionale Loire Haute Loire constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

1.1.4.2.7 Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux de marché (défini à la date de l'engagement de financement).
- Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Loire Haute Loire s'élève à 39,5 millions d'euros pour une décote amortie de 253 K€.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Loire Haute Loire, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

1.1.4.2.8 Provisionnement du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Loire Haute Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, une provision sur base collective sur encours sensibles (encours sous surveillance). Ces dernières sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques de la Caisse Régionale Loire Haute Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de la provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

A ce titre, la Caisse Régionale Loire Haute Loire a doté une provision de 8 478 K€ sur l'exercice 2006.

1.1.4.3 Les Intérêts pris en charge par l'état (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.1.4.4 Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

. Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

. Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.4.5 Les produits de la collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole S.A., ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au § 8.18.

1.1.4.6 Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.1.4.6.1 La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne.

1.1.4.6.2 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.1.4.7 Les Garanties financières et engagements de financement

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

1.1.4.8 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

1.1.5 Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
 - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, dans la mesure où elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

1.1.6 Les activités d'assurance (IFRS 4)

Non applicable dans la Caisse Régionale Loire Haute Loire.

1.1.7 Les provisions pour risques et charges (IAS 37, 19)

Le groupe Crédit Agricole s.a. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, la Caisse Régionale Loire Haute Loire a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modalisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées selon le modèle prévu sont fournies au point 8.18.

1.1.8 Les contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - . la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

1.1.9 Les opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Caisse Régionale Loire Haute Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Caisse Régionale Loire Haute Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, qui figurent à ce titre dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Loire Haute Loire, et qui ont un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- la Caisse Régionale Loire Haute Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

1.2.2 La consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Loire Haute Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Loire Haute Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.2.3 Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Loire Haute Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Loire Haute Loire, détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la Caisse Régionale Loire Haute Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

1.2.3.1 La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés. Au 31/12/2006 la Caisse Régionale Loire Haute Loire ne possède aucun fond dédié.

1.2.3.2 Les exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

1.2.4 Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale Loire Haute Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Loire Haute Loire,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Loire Haute Loire,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

1.2.5 Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

1.2.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat,
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à la Caisse Régionale Loire Haute Loire et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées),
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

1.2.7 Regroupements d'entreprises Écarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses Régionales, qui sont traitées en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à l'enregistrement d'un écart d'acquisition complémentaire en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

2 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2006 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- **les activités des marchés nationaux et internationaux**
- **les fluctuations des taux d'intérêt et de change,**
- **la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,**
- **les modifications de la réglementation ou de la législation.**

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Instruments financiers évalués à leur juste valeur**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de

taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Il arrive cependant que des marges constatées à l'origine sur certains produits structurés et instruments financiers complexes soient établies à partir de modèles internes utilisant des données de marché non « observables ». Dans ce cas particulier, les marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement, puis, lorsque les données deviennent observables et que les modèles se standardisent, la marge résiduelle est constatée en résultat.

• Régimes de retraites et autres avantages sociaux

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• Les dépréciations durables

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

• Provisions pour créances irrécouvrables

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

• Provisions pour risques et charges

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2006,

- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolutions des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

• Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

3.1.1 Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2006

1- Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Aucune nouvelle société n'est entrée dans le périmètre de la Caisse Régionale Loire Haute Loire

2- Passage d'un palier à une consolidation en direct

Aucun changement

3.1.2 Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2006

1- Cession de sociétés hors groupe

Néant

2- Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Dans le but d'une harmonisation sur le traitement des GIE informatiques au sein du groupe Crédit Agricole et suite à la baisse successive de notre poids dans le GIE AMT liée à l'entrée de nouvelles Caisses dans notre groupement, conduisant à donner peu de signification au retraitement consolidé de ce dernier, l'ensemble des Caisses Régionales AMT a décidé d'arrêter la consolidation du GIE AMT.

Au 31/12/2006 l'arrêt de la consolidation du GIE n'a eu aucun impact sur le résultat consolidé et les capitaux propres consolidés de la Caisse Régionale.

3) Fusion ou absorption par une société du groupe

Néant

4) Passage d'une consolidation directe à un palier

Néant

3.1.3 Changement de dénomination sociale :

Néant

3.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

3.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Il n'existe pas de fonds dédiés au niveau du groupe Crédit Agricole Loire Haute Loire

3.5 Les participations non consolidées

Note 3.5.

3.6 Les écarts d'acquisition

Néant

NOTE 3.5	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
amt	12	14,29%	0	0,00%
asse loire	9	0,15%	9	0,15%
attica	81	1,50%	107	1,50%
ca rhone alpes investissement	38	6,35%	40	6,35%
ca titres	764	1,31%	764	1,31%
caci 2	1000	0,72%	0	0,00%
cedicam	113	0,80%	113	0,80%
cerec	6	0,93%	6	0,93%
cetop	6	16,67%	5	16,67%
charolais élevage finances	39	25,00%	40	25,00%
chene vert	3 501	97,92%	3 501	97,92%
coopérative habitat rural	0	0,01%	0	0,01%
courcelles	2	1,73%	2	1,73%
credit immobilier forez velay	72	21,57%	72	21,57%
final	0	100,00%	0	100,00%
findvance capital III	899	0,91%	971	1,68%
foncière corton	168	99,99%	168	99,99%
foncière forez velay	76	99,99%	76	99,99%
foncière lamy	152	99,99%	152	99,99%
foncière st amour	366	99,99%	366	99,99%
fonds croissance innovation	431	3,01%	363	3,01%
for et sport	0	0,00%	0	65,88%
France embryon	0	0,00%	44	5,45%
g-start	0	0,00%	11	1,12%
hex'air	0	0,00%	9	4,31%
immonial	355	99,99%	355	99,99%
immonial haute loire	77	100,00%	40	100,00%
le lanceur	58	1,75%	71	1,75%
logiciel immobilier	12	33,33%		
loire capital	15	3,83%	15	3,83%
mezzanis 2	1 000	0,85%		
miromesnil	6	1,73%	4	1,73%
patrimoniaire loire	152	4,32%	152	4,32%
paysans de la loire	336	25,00%	327	25,00%
radian	17	0,90%	17	0,90%
rue de la boétie	471 034	1,74%	334 169	1,74%
sacam	462	0,76%	486	0,76%
sacam assurance caution	167	1,22%	152	1,22%
sacam centre	3	0,09%	3	0,09%
sacam developpement	13 736	1,73%	13 286	1,73%
sacam fireca	887	1,80%	918	1,80%
sacam international	16 524	2,00%		
sacam machinisme	42	1,37%	35	1,16%
sacam participation	5	1,88%	5	1,88%
sacam plein champ	34	1,11%	29	1,11%
sacam progica	159	1,96%	143	1,96%
sacam santeffi	47	1,78%	78	1,81%
safer auvergne	73	4,51%	73	4,51%

SUITE NOTE 8.3.5 PAGE SUIVANTE

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
safer rhone alpes	192	3,38%	192	3,38%
scicam federation	541	1,01%		
scirmac	0	3,90%	0	3,90%
sedl	13	4,41%	69	4,41%
segur	6	1,73%	4	1,73%
semev	10	5,00%	7	5,00%
servicam	40	0,63%	0	0,63%
siparex croissance	42	0,04%	56	0,04%
sirca	1	2,04%	3	2,04%
sofimac	1 479	9,88%	1 061	9,88%
sofimac croissance	1 449	7,09%	1 500	7,09%
sofimac partners	0	0,06%	0	0,06%
somival	0	0,00%	0	4,00%
thermalisme montrond	46	4,16%	35	5,46%
tij	40	0,99%	24	0,99%
tras	10	2,84%	12	2,84%
velay voyage conseil	6	10,00%	7	10,00%
victor maréchal	8 798	99,99%	8 798	99,99%
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ⁽¹⁾	525 609		368 945	

(1) Dont + 288 K€ comptabilisés en résultat sur l'exercice au titre de la dépréciation durable (et des cessions de titres ayant fait l'objet de dépréciations durables) ainsi que <2 832 K€> au titre des exercices antérieurs.

4 LA GESTION FINANCIÈRE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage du risque crédit, le management des risques opérationnels et le suivi du risque financier au sein de la Caisse Régionale Loire Haute Loire est assurée par le service Contrôle Permanent/Conformité qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise de ces risques et la mise en place des dispositifs de surveillance.

La Caisse Régionale de Loire Haute Loire met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels...) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de pilotage, complété par des limites pour les risques de crédit et financier qui comportent :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double

regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse Régionale de Loire Haute Loire mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites, et présentées au Conseil d'Administration.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Loire Haute Loire assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles » (trimestriellement), et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen semestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Direction Financière et des risques

Les anomalies identifiées ainsi que les cas de non-respect des limites globales, ou opérationnelles sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés (Directions impactées, Comité de Contrôle Interne, Conseil d'Administration).

4.1 Risque de Crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, La Caisse Régionale Loire Haute Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

4.1.1 Organisation de la fonction risques en CR

La Caisse Régionale a organisé sa fonction Risques autour des sujets suivants :

- La professionnalisation des acteurs
- Une responsabilisation des managers des réseaux via des objectifs risques.
- Un dispositif de suivi et de traitement des risques efficient.
- Quant à la professionnalisation des acteurs, les actions de formation ont été menées en 2004 et 2006. Aujourd'hui, des formations sont effectuées pour les nouveaux cadres et les nouveaux conseillers de la filière professionnelle.
- Les managers des réseaux sont intéressés à la politique risque via le suivi strict d'objectifs, qui influencent leur rémunération.
- Le dispositif de suivi et de traitement des risques est animé par la filière Risques qui regroupe notamment une cellule de pilotage opérationnel des risques et des provisions, un service Recouvrement amiable et un service contentieux. Les procédures de ces services ont été réactualisées en 2006.

L'ensemble des acteurs de l'entreprise est partie prenante dans ce dispositif via des revues régulières de dossiers.

En synthèse, l'action 2006 a visé à détecter des niches de risques après des années 2004 et 2005 marquées par la refonte des outils de gestion des risques au quotidien et la mise en place des premières revues des risques latents (approche par filière, thématique,...) :

7 revues des risques latents ont été menées en 2006 ainsi qu'une étude sectorielle sur un secteur dégradé.

Dispositif de notation :

Le dispositif de notation est opérationnel depuis 2005 avec la livraison des outils de notation labélisés par le groupe central sur la fin 2004. Ils permettent la notation sur tous les marchés. A partir de ces notes, plusieurs usages bale 2 ont été déployés en 2006 dans les domaines crédits, risques et commerciaux et seront complétés en 2007.

4.1.2 Politique de provisionnement

Des procédures de provisionnement des dossiers sont établies et font l'objet de communications régulières auprès des collaborateurs. Un suivi mensuel sur les taux de couverture des créances est effectué afin de vérifier la pertinence des provisions associées.

4.1.2 Politique de partage des risques

Dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, la Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur d'un pourcentage compris entre 25 % et 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

A fin décembre 2006, 29 dossiers font l'objet d'un partage de risque avec FONCARIS pour un encours global de 24.6 M€ dont une part FONCARIS de 9.2 M€.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

Concentrations par agents économiques

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

4.1.2.1 Concentrations par agents économiques

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.1.a	31.12.2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	340 213	565	131			340 082
Institutions financières	804 898	733	525			804 373
Particuliers et professionnels	3 236 272	55 498	32 499	19 254	16 577	3 187 196
Entreprises (y compris les assurances)	1 134 231	47 283	35 254	7 522	7 224	1 091 753
Autres agents économiques	15 435	1 059	576	35	35	14 824
Non ventilé						0
TOTAL	5 531 049	105 138	68 985	26 811	23 836	5 438 228
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES						28 890
PROVISIONS COLLECTIVES						-24 465
VALEURS NETTES AU BILAN						5 442 653

31.12.2005						
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	317 459	2 165	137			317 322
Institutions financières	745 342	538	405			744 937
Particuliers et professionnels	2 949 070	60 982	45 284	18 586	15 788	2 887 998
Entreprises (y compris les assurances)	1 036 553	45 158	29 412	8 326	7 963	999 178
Autres agents économiques	29 761	1 449	569	60	59	29 133
Non ventilé						0
TOTAL	5 078 185	110 292	75 807	26 972	23 810	4 978 568
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES						26 460
PROVISIONS COLLECTIVES						-15 849
VALEURS NETTES AU BILAN						4 989 179

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.1.b	31.12.2006	31.12.2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Etat, Administrations et collectivités publiques	73 247	61 072
Institutions financières		
Particuliers et professionnels	525 654	401 367
Entreprises (y compris les assurances)	112 199	132 330
Autres agents économiques	1 300	1 155
Non ventilé		
TOTAL	712 400	595 924
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Etat, Administrations et collectivités publiques	1 092	771
Institutions financières	26 762	3 615
Particuliers et professionnels	25 270	15 438
Entreprises (y compris les assurances)	91 407	99 348
Autres agents économiques	457	470
Non ventilé		
TOTAL	144 988	119 642

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.1.c	31.12.2006	31.12.2005
Etat, Administrations et collectivités publiques	4 440	1 741
Institutions financières	1 675	891
Particuliers et professionnels	1 109 792	1 069 834
Entreprises (y compris les assurances)	420 941	355 758
Autres agents économiques	53 557	48 698
Non ventilé		
Total	1 590 405	1 476 922
Dettes rattachées	908	694
VALEUR AU BILAN	1 591 313	1 477 616

4.1.2.1 Concentrations par zone géographique

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.1.d	31.12.2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 513 956	105 051	68 931	26 800	23 825	5 421 200
Autres pays de l'UE	14 620	85	52	11	11	14 557
Autres pays d'Europe	1 032	1	1			1 031
Amérique du Nord	200					200
Amériques Centrale et du Sud	332					332
Afrique et Moyen Orient	758	1	1			757
Asie et Océanie (hors Japon)	151					151
Japon						0
Non ventilé						0
TOTAL	5 531 049	105 138	68 985	26 811	23 836	5 438 228
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES						28 890
PROVISIONS COLLECTIVES						-24 465
VALEURS NETTES AU BILAN						5 442 653

	31.12.2005					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 078 185	110 292	75 807	26 972	23 810	4 978 568
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
TOTAL	5 078 185	110 292	75 807	26 972	23 810	4 978 568
CRÉANCES RATTACHÉES NETTES						26 460
PROVISIONS COLLECTIVES						-15 849
VALEURS NETTES AU BILAN						4 989 179

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(En milliers d'Euros)

→ NOTE 4.1.e	31.12.2006	31.12.2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	711 954	595 924
Autres pays de l'UE	307	
Autres pays d'Europe	55	
Amérique du Nord	11	
Amériques Centrale et du Sud	5	
Afrique et Moyen Orient	49	
Asie et Océanie (hors Japon)	17	
Japon	2	
Non ventilé		
TOTAL	712 400	595 924
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	144 988	119 642
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
TOTAL	144 988	119 642

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'Euros)

→ NOTE 4.1.f	31.12.2006	31.12.2005
France (y compris DOM-TOM)	1 585 618	1 476 922
Autres pays de l'UE	2 827	
Autres pays d'Europe	327	
Amérique du Nord	295	
Amériques Centrale et du Sud	158	
Afrique et Moyen Orient	915	
Asie et Océanie (hors Japon)	248	
Japon	17	
Non ventilé		
TOTAL	1 590 405	1 476 922
DETTES RATTACHÉES	908	694
VALEUR AU BILAN	1 591 313	1 477 616

Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.1.g	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les autres contreparties				
TOTAL	0	0	0	0
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	247	274	73	408
- dérivés actions et sur indices				
INCIDENCE DES ACCORDS DE COMPENSATION	247	274	73	408
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION	247	274	73	408

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

4.2 Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

En matière de risques financiers et de politique de couverture, la CR a fixé des limites opérationnelles visant à réduire l'exposition à ce type de risques.

Organisation du dispositif de surveillance

La définition, le suivi et la mise en oeuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le conseil d'administration valide les orientations financières proposées par la Direction générale (périodicité semestrielle) ;
- le comité financier, présidé par la Direction générale, définit et suit la politique financier de la CR. Outre la Direction générale, participe à ce comité, la Direction financière, la Direction commerciale, la Direction des engagements et la Direction marketing (périodicité trimestrielle) ;
- le comité de trésorerie suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle) ;
- le service trésorerie applique les orientations définies.
- enfin, un reporting régulier est effectué auprès du service Contrôle permanent

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

La politique financière de la CR en matière de risque de marché repose sur :

- des « stress scénarii » périodiques et simultanés sur les différentes poches du portefeuille ,action, taux et gestion alternative, avec impact sur la politique de provisionnement

- une stratégie de diversification du portefeuille en privilégiant une exposition forte sur les marchés obligataires et monétaires.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

En application des normes françaises, les moins-values sont provisionnées au 1er euro.

La CR n'effectue pas d'opération de couverture sur les marchés organisés de type MONEP, EURONEXT LIFFE. Nous privilégions la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle et nombre de lignes pour minimiser la survenance d'un risque.

4.2.1 Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Dans le cadre de la mesure, du suivi et de l'analyse de son risque de taux d'intérêt global, la CR utilise un outil CASA, à savoir CRISTAUX. Cet outil mesure les GAP (impasses en montants) sensibles à une variation de la courbe des taux selon 2 approches, statique (sur le stock) et dynamique (avec les flux nouveaux). Cette méthodologie permet de déterminer l'impact PNB. L'analyse est effectuée trimestriellement.

Afin de couvrir les impasses constatées, et donc le niveau de risque, la CR a mis en oeuvre une politique régulière de couverture via des instruments de hors-bilan.

Enfin, une sensibilité limite du PNB, par période, est définie en conseil d'administration. Celui-ci reçoit une information régulière sur l'évolution du risque global.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.2.a	31.12.2006			31.12.2005		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	47 569	0	0	15 300	
- Taux fixe		47 569			15 300	
- Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
- Taux fixe						
- Taux variable						
USD	0	0	0	0		
- Taux fixe						
- Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
- Taux fixe						
- Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
- Taux fixe						
- Taux variable						
TOTAL	0	47 569	0	0	15 300	0
TAUX FIXE	0	47 569	0	0	15 300	0
TAUX VARIABLE	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

**Opérations sur instruments financiers à terme :
analyse par durée résiduelle**

(En milliers d'Euros)

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

	31.12.2006							31.12.2005
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	11 569	4 671	8 921	25 161	39 172
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 569	4 671	8 921	25 161	39 172
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	11 569	4 671	8 921	25 161	39 172
. Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	11 569	4 671	8 921	25 161	39 172

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

	31.12.2006							31.12.2005
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4	46	244	294	99
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4	26	244	274	90
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					20		20	9
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	14	0	0	14	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits				14			14	
. Autres								
SOUS TOTAL	0	0	0	18	46	244	308	99
. Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	18	46	244	308	99

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

NOTE 4.2.b	31.12.2006							31.12.2005	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans			
<i>Instruments de taux d'intérêt :</i>	0	0	0	0	0	10 727	10 727	1 911	
. Futures									
. FRA						10 727	10 727	1 911	
. Swaps de taux d'intérêts									
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
<i>Instruments de devises et or :</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
<i>Autres instruments :</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
SOUS TOTAL	0	0	0	0	0	10 727	10 727	1 911	
. Opérations de change à terme									
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	0	0	10 727	10 727	1 911	

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(En milliers d'Euros)

	31.12.2006							31.12.2005	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché		Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4	46	244	294	99	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				4	46	244	274	90	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars					20		20	9	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
SOUS TOTAL	0	0	0	4	46	244	294	99	
. Opérations de change à terme									
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	4	46	244	294	99	

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.2 Notionnel	31.12.2006	31.12.2005
	<i>Total encours notionnel</i>	<i>Total encours notionnel</i>
<i>Instruments de taux d'intérêt :</i>	752 025	842 743
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	749 985	840 461
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 040	2 282
. Autres instruments conditionnels		
<i>Instruments de devises et or :</i>	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
<i>Autres instruments :</i>	117 037	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits	117 037	
. Autres		
SOUS TOTAL	869 062	842 743
. Opérations de change à terme	106 395	110 009
VALEURS NETTES AU BILAN	975 457	952 752

8.4.2.2 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

La CR n'effectue pas d'opérations directes de change pour son compte propre. Toutefois, il peut exister des positions avec risque de change dans le cadre de ses opérations de portefeuille (OPCVM).

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

Contribution des devises au bilan consolidé

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.2.c	31.12.2006		31.12.2005	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
EUR	6 729 373	6 728 859	6 184 093	6 182 750
Autres devises de l'UE	1	1	92	92
USD	27 475	27 948	6 516	7 859
JPY				
Autres devises	1 247	1 288	1 957	1 957
TOTAL BILAN	6 758 096	6 758 096	6 192 658	6 192 658

4.2.3 Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Cf. paragraphe 8.4.2 sur la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

4.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

la Caisse Régionale Loire Haute Loire en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité court terme est suivi mensuellement par le service Trésorerie et fait l'objet d'une information dans les différentes instances.

Le risque de liquidité moyen terme est suivi annuellement.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)

	31.12.2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	34 677	81 209	262 050	333 232	711 168
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	438 784	781 920	1 847 463	1 751 714	4 819 881
TOTAL	473 461	863 129	2 109 513	2 084 946	5 531 049
<i>Créances rattachées</i>					28 890
<i>Provisions</i>					-117 286
VALEURS NETTES AU BILAN					5 442 653

	31.12.2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	98 245	56 244	233 677	359 220	747 386
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	358 655	791 717	1 726 802	1 453 625	4 330 799
TOTAL	456 900	847 961	1 960 479	1 812 845	5 078 185
<i>Créances rattachées</i>					36 593
<i>Provisions</i>					-125 599
VALEURS NETTES AU BILAN					4 989 179

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.3.b	31.12.2006				
	≤ 3 mois	≥ 3 mois à ≤ 1 an	≥ 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	679 577	860 671	1 154 269	990 444	3 684 961
Dettes envers la clientèle	1 543 466	25 203	16 747	4 989	1 590 405
TOTAL	2 223 043	885 874	1 171 016	995 433	5 275 366
<i>Dettes Rattachées</i>					7 919
VALEUR AU BILAN					5 283 285

	31.12.2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	650 906	816 538	1 037 598	922 917	3 427 959
Dettes envers la clientèle	1 457 024	8 845	10 669	384	1 476 922
TOTAL	2 107 930	825 383	1 048 267	923 301	4 904 881
<i>Dettes Rattachées</i>					3 011
VALEUR AU BILAN					4 907 892

Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.3.c	31.12.2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	104				104
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	118 133	6 702	0	0	24 835
. Émis en France	118 133	6 702			24 835
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	18 237	6 702	0	0	24 939
<i>Dettes rattachées</i>					177
VALEUR AU BILAN					25 116
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			15 300	32 269	47 569
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	15 300	32 269	47 569
<i>Dettes rattachées</i>					401
VALEUR AU BILAN					47 970

31.12.2005

	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	126				126
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	14 969	6 839	0	0	21 808
. Émis en France	14 969	6 839			21 808
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	15 095	6 839	0	0	21 934
Dettes rattachées					42
VALEUR AU BILAN					21 976
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée			15 300		15 300
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs		610			610
Total	0	610	15 300	0	15 910
Dettes rattachées					292
VALEUR AU BILAN					16 202

4.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

4.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La CR applique les préconisations « groupe », c'est à dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur. L'efficacité de la relation de macro-couverture de juste valeur repose sur la comparaison éléments couverts / éléments de couverture. Pour ce faire, 3 types de tests sont réalisés trimestriellement :

- tests prospectifs permettant de mesurer le ratio en début de période,
- tests rétrospectifs permettant de mesurer le ratio de couverture en fin de période,
- tests en cours de période permettant de prendre en compte l'impact des nouveaux swaps sur la base de l'encours initialement couvert.

4.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Instruments dérivés de couverture

(En milliers d'Euros)

NOTE 4.4	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE				
– Micro-couverture	0	0	0	0
· dont couverture de juste valeur				
· dont couverture de flux de trésorerie				
· dont couverture d'investissements nets à l'étranger				
– Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	25 161	10 727	39 172	1 911
– Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)				
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	25 161	10 727	39 172	1 911

5 AUTRES RISQUES

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

5.1 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le groupe Crédit agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

5.2 Assurances et couverture des risques

La protection de notre bilan et compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1. Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité.
2. Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol
3. Polices de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés
4. Polices de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

La politique assurance de l'entreprise a fait l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration en juin 2005.

5.3 Risques juridiques

Au 31 décembre 2006, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse Régionale Loire Haute Loire.

Les procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse Régionale Loire Haute Loire ne sont pas de nature, en raison des montants en cause et ce quelque soit leur issue, à avoir une incidence significative sur sa situation financière.

La Caisse Régionale Loire Haute Loire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence, ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Produits et Charges d'intérêts

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 170	1 382
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 597	30 231
Sur opérations avec la clientèle	178 470	166 966
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	30	246
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 018	10 054
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 315	20 031
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	99 720	88 728
Autres intérêts et produits assimilés	1 580	6 573
PRODUITS D'INTÉRÊTS	350 900	324 211
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 1 181	-978
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-119 849	-111 589
Sur opérations avec la clientèle	-3 308	-4 418
Actifs financiers disponibles à la vente	-48	-30
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-820
Sur dettes représentées par un titre	-655	-259
Sur dettes subordonnées	-1 448	-831
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-16 211	-9 424
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	-39 427	-40 011
Autres intérêts et charges assimilées		
CHARGES D'INTÉRÊTS	-182 127	-168 360

6.2 Commissions nettes

(En milliers d'Euros)	31.12.2006			31.12.2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	449	-120	329	373	-276	97
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 520	-3 889	10 631	17 073	-4 483	12 590
Sur opérations avec la clientèle	25 839	-316	25 523	24 228	-171	24 057
Sur opérations sur titres		-262	-262		-282	-282
Sur opérations de change	30		30	27		27
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	2 631	-529	2 102	5 375	-742	4 633
Prestations de services bancaires et financiers :						
* Produits nets de gestion d'OPCVM			0	1 921		1 921
* Produits nets sur moyens de paiement	23 943	-4 397	19 546	23 327	-4 045	19 282
* Assurance	5 173		5 173	6 527		6 527
* Autres	18 325	-5	18 320	14 775	-9	14 766
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	90 910	-9 518	81 392	93 626	-10 008	83 618

6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	2 027	3 391
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-134	168
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	34 350	267
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	-34 354	-267
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 889	3 559

6.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dividendes reçus	17 379	10 916
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 972	4 646
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	1 405	-659
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-1
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	20 756	14 902

6.5 Produits et charges nets des autres activités

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	1	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-18	
Autres produits (charges) nets :		
- Produits nets d'exploitation bancaire	11 135	9 894
- Produits nets d'exploitation non bancaire	16 734	26 246
- Variation des provisions d'exploitation non bancaire	-135	422
- Produits nets d'exploitation bancaire	-23	-470
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	27 694	36 091

6.6 Charges générales d'exploitation

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Charges de personnel	85 934	89 024
Impôts et taxes	5 113	5 437
Services extérieurs et autres charges	61 627	63 264
CHARGES D'EXPLOITATION	152 674	157 725

6.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</i>		
Dotations aux amortissements	13 508	14 379
Dotations aux provisions pour dépréciation	- 1 193	-677
TOTAL	12 315	13 702

6.8 Coût du risque

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-73 305	-77 527
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-71 502	-72 207
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	-1 803	-5 320
REPRISES DE PROVISIONS	63 336	75 051
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	49 609	59 053
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	13 668	
Provisions pour risques et charges	59	15 998
VARIATION DES PROVISIONS	-9 969	-2 476
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-16 717	-11 179
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-2 064	-1 142
Récupérations sur prêts et créances amorties	801	659
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-27 949	-14 138

6.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	429	-225
Plus-values de cession	1 287	375
Moins-values de cession	-858	-600
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	429	-225

6.10 Impôts

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Charge d'impôt courant	-33 500	-40 089
Charge d'impôt différé	1 217	4 864
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	-32 283	35 225

(En milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	107 995	34,43%	37 183
Effet des différences permanentes			-3 816
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			278
Effet de l'imposition à taux réduit			-227
Effet des autres éléments			-1 135
TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPÔT		29,89%	32 283

- Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés en 2006 dans les capitaux propres est de 7 178 K€.

7 INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs :

- Banque de proximité en France.
- Activité de crédit bailleur

7.1 Présentation par pôles d'activité

Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, et de leurs critères de présentation tels que définis ci-dessus, la Caisse régionale Loire Haute Loire présente son activité dans les secteurs « Banque de proximité en France » et « Activité de crédit bailleur ».

7.1.1 Information sectorielle par pôles d'activité

(En milliers d'Euros)		31.12.2006		
	<i>Banque de proximité en France</i>	<i>Activité Crédit Bailleur</i>	<i>Total</i>	
Produit net bancaire total	247 552	52 952	300 504	
Charges de fonctionnement	-146 487	-18 502	-164 989	
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	101 065	34 450	135 515	
Coût du risque	-19 470	-8 479	-27 949	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	429		429	
Coûts liés au rapprochement			0	
Variation de valeur des écarts d'acquisition			0	
Résultat avant impôt	82 024	25 971	107 995	
Impôts sur les bénéfices	-23 307	-8 976	-32 283	
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	58 717	16 995	75 712	
Actifs sectoriels	6 305 463	452 633	6 758 096	
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
TOTAL ACTIF	6 305 463	452 633	6 758 096	
FONDS PROPRES ALLOUÉS	5 179 019	373 999	5 553 018	

<i>(En milliers d'Euros)</i>		31.12.2005		
	<i>Banque de proximité en France</i>	<i>Activité Crédit Bailleur</i>	<i>Total</i>	
Produit net bancaire total	250 908	43 113	294 021	
Charges de fonctionnement	-155 792	-16 010	-171 802	
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	95 117	27 1033	122 220	
Coût du risque	-9 231	-4 907	-14 138	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-225		-225	
Coûts liés au rapprochement			0	
Variation de valeur des écarts d'acquisition			0	
Résultat exceptionnel NF à ventiler sur différents postes			0	
Résultat avant impôt	85 661	22 196	107 857	
Impôts sur les bénéfices	-28 028	-7 197	-35 225	
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	57 633	14 999	72 632	
Actifs sectoriels	5 803 788	388 870	6 192 658	
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
TOTAL ACTIF	5 803 788	388 870	6 192 658	
FONDS PROPRES ALLOUÉS	4 872 501	320 231	5 192 732	

L'allocation des fonds propres par métier est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

7.2 Information sectorielle par zone géographique

<i>(En milliers d'Euros)</i>		31.12.2006		31.12.2005	
		<i>PNB</i>	<i>Actifs sectoriels</i>	<i>PNB</i>	<i>Actifs sectoriels</i>
France (y compris DOM-TOM)	300 504	6 758 096	294 021	6 192 658	
Autres pays de l'Union européenne					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amériques Centrale et du Sud					
Afrique et Moyen Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
TOTAL	300 504	6 758 096	294 021	6 192 658	

8 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

8.1 Caisse, Banques centrales, CCP

(En milliers d'Euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	42 090		34 724	
Banques centrales, CCP	46 119		41 797	
TOTAL	88 209	0	76 521	0

8.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'Euros)

→ NOTE 8.2.a	31.12.2006	31.12.2005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 086	99
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	35 425	26 389
JUSTE VALEUR AU BILAN	40 511	26 488
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'Euros)

→ NOTE 8.2.b	31.12.2006	31.12.2005
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	4 778	0
- Effets publics et valeurs assimilées	4 778	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés	4 778	
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	308	99
JUSTE VALEUR AU BILAN	5 086	99

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.2.c	31.12.2006	31.12.2005
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	35 425	26 389
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	32 907	24 205
* Titres cotés	11 722	17 710
* Titres non cotés	21 185	6 495
- Actions et autres titres à revenu variable	2 518	2 184
* Titres cotés		
* Titres non cotés	2 518	2 184
JUSTE VALEUR AU BILAN	35 425	26 389

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.2.d	31.12.2006	31.12.2005
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	294	99
JUSTE VALEUR AU BILAN	294	99

Instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif : cf tableau 4.2.b

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif : cf tableau 4.2.b

8.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

8.4 Actifs financiers disponibles à la vente

→ NOTE 8.4.a	(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
<i>Titres évalués à la Juste Valeur</i>			
- Effets publics et valeurs assimilées			
- Obligations et autres titres à revenu fixe		157 909	1 829
* Titres cotés		1 481	1 829
* Titres non cotés		156 428	
- Actions et autres titres à revenu variable		533 595	513 309
* Titres cotés		42	56
* Titres non cotés		533 553	513 253
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE		691 504	515 138
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE			
CRÉANCES RATTACHÉES		33	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾		691 537	515 138

(1) dont 5 319 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'Euros)

→ NOTE 8.4.b	31.12.2006			31.12.2005
	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains latents</i>	<i>Pertes latentes</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	157 909	27 364	28	1 829
Actions et autres titres à revenu variable	10 763	2 083		134 708
Titres de participation non consolidés	522 832	297 842	2 541	378 600
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	33			
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	691 537	327 289	2 569	515 138
IMPÔTS DIFFÉRÉS		-15 247	-392	
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		312 042	2 177	515 138

8.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.5.a	31.12.2006	31.12.2005
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	7 169	5 957
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	266	266
Titres non cotés sur un marché actif	2 138	
Autres prêts et créances		
Total	9 573	6 223
<i>Créances rattachées</i>	<i>15</i>	<i>11</i>
<i>Provisions</i>		
Valeur nette	9 588	6 234
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	9 210	22 111
Comptes et avances à terme	667 785	650 952
Prêts subordonnés	24 600	68 100
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	701 595	741 163
<i>Créances rattachées</i>	<i>12 298</i>	<i>11 642</i>
<i>Provisions</i>		
Valeur nette	713 893	752 805
VALEUR NETTE AU BILAN	723 481	759 039

Ventilation des prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.5.b	31.12.2006	31.12.2005
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	49 254	52 593
Autres concours à la clientèle	4 186 270	3 821 256
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	37 400	
Titres non cotés sur un marché actif	1 660	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	43 908	8 681
Comptes ordinaires débiteurs	57 426	69 006
Total	4 375 918	3 951 536
<i>Créances rattachées</i>	<i>24 286</i>	<i>24 258</i>
<i>Provisions</i>	<i>-113 330</i>	<i>-112 933</i>
Valeurs nettes au bilan	4 286 874	3 862 861
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	443 963	379 263
Total	443 963	379 263
<i>Créances rattachées</i>	<i>799</i>	<i>682</i>
<i>Provisions</i>	<i>-12 464</i>	<i>-12 666</i>
Valeurs nettes au bilan	432 298	367 279
TOTAL	4 719 172	4 230 140

8.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(En milliers d'Euros)	31.12.05	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.06
<i>Sur créances interbancaire</i>							0
<i>Sur créances clientèle</i>	112 933		67 951	-53 840	-13 714		113 330
dont provisions collectives	15 849		8 736	-120			24 465
<i>Sur opérations de crédit-bail</i>	12 666		4 933	-5 135			12 464
<i>Sur titres détenus jusqu'à l'échéance</i>							0
<i>Sur actifs disponibles à la vente</i>	7 308		123	-1 528		-584	5 319
<i>Sur autres actifs</i>	2 822		183	-1 330			1 675
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	135 729	0	73 190	-61 833	-13 714	-584	132 788

(En milliers d'Euros)	01.01.05	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.05
<i>Sur créances interbancaire</i>							0
<i>Sur créances clientèle</i>	98 732		69 568	-62 000		6 633	112 933
dont provisions collectives			12 363	-514		4 000	15 849
<i>Sur opérations de crédit-bail</i>	13 456		9 183	-6 277		-3 696	12 666
<i>Sur titres détenus jusqu'à l'échéance</i>							0
<i>Sur actifs disponibles à la vente</i>	6 649		659				7 308
<i>Sur autres actifs</i>	3 406		127	-711			2 822
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	122 243	0	79 537	-68 988	0	2 937	135 729

8.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.7.a	31.12.2006	31.12.2005
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 726	11 124
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 726	11 124
Dettes rattachées	77	88
VALEUR AU BILAN	3 803	11 212
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	82 266	174 567
Comptes et avances à terme	3 598 969	3 242 268
Total	3 681 235	3 416 835
Dettes rattachées	6 934	2 229
VALEUR AU BILAN	3 688 169	3 419 064
VALEUR AU BILAN DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 691 972	3 430 276

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.7.b	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs	1 488 859	1 423 132
Comptes d'épargne à régime spécial	21 784	15 552
Autres dettes envers la clientèle	79 762	38 238
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 590 405	1 476 922
Dettes rattachées	908	694
VALEUR AU BILAN	1 591 313	1 477 616

8.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Effets publics et valeurs assimilées	3 031	4 608
Obligations et autres titres à revenu fixe	212 331	188 450
Total	215 362	193 058
Créances rattachées	4 615	3 746
Provisions		
VALEURS NETTES AU BILAN	219 977	196 804

8.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	104	126
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	24 835	21 808
. Émis en France	24 835	21 808
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	24 939	21 934
Dettes rattachées	177	42
VALEUR AU BILAN	25 116	21 976
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	47 569	15 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		610
Total	47 569	15 910
Dettes rattachées	401	292
VALEUR AU BILAN	47 970	16 202

8.10 Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Impôts différés - Passif		
Actifs disponibles à la vente	16 404	9 427
Couvertures de Flux de Trésorerie	8 489	14 383
Autres différences temporaires	21 643	19 284
Autres impôts différés passif	2 384	2 846
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	48 920	45 940

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Impôts différés - Actif		
Provisions pour risques et charges non déductibles	9 246	15 139
Charges à payer non déductibles	983	1 133
Couvertures de Flux de Trésorerie	8 489	14 383
Autres impôts différés actif	25 293	15 672
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	44 011	46 327

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Total impôt différé au bilan		
MONTANT NET (ACTIF - PASSIF)	-4 909	387

8.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation - Actif (En milliers d'Euros)

→ NOTE 8.11.a	31.12.2006	31.12.2005
Autres actifs	43 217	32 375
Comptes de stocks et emplois divers	125	401
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	42 932	31 818
Comptes de règlements	160	156
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	87 214	162 559
Comptes d'encaissement et de transfert	51 657	109 939
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	
Produits à recevoir	31 373	48 219
Charges constatés d'avance	1 713	4 401
Autres comptes de régularisation	2 468	
VALEUR NETTE AU BILAN	130 431	194 934

Comptes de régularisation - Passif

(En milliers d'Euros)

NOTE 8.11.b	31.12.2006	31.12.2005
Autres passifs⁽¹⁾	72 757	55 361
Comptes de règlements		
Créiteurs divers	56 882	52 466
Versement restant à effectuer sur titres	15 875	2 895
Autres		
Comptes de régularisation	57 615	51 891
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	2 519	3 211
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	11	20
Produits constatés d'avance	26 353	18 033
Charges à payer	28 732	30 627
Autres comptes de régularisation		
VALEUR AU BILAN	130 372	107 252

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

8.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

néant

8.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

néant

8.14 Immeubles de placement

(En milliers d'Euros)	31.12.2005	Variations de péri-mètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	154					232	387
Amortissements et provisions	-82		-18			18	-82
VALEUR NETTE AU BILAN	72	0	-18	0	0	251	305

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(En milliers d'Euros)	01.01.2005	Variations de péri-mètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immeubles de placement							
Valeur brute	154						154
Amortissements et provisions	-73		-9				-82
VALEUR NETTE AU BILAN	81	0	-9	0	0	0	72

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

8.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(En milliers d'Euros)	31.12.2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions) Regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute ⁽¹⁾	146 670	-4 944	16 695	-5 600		-738	152 083
Créances rattachées							0
Amortissements & Provisions ⁽²⁾	-77 724	4 160	-13 240	5 746		-18	-81 076
VALEUR NETTE AU BILAN	68 946	-784	3 455	146	0	-756	71 007
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	69 898	-8 502	1 185	-86		167	62 662
Amortissements et provisions	-32 733	7 915	-268	2			-25 084
VALEUR NETTE AU BILAN	37 165	-587	917	-84	0	167	37 578

(1) Dont retraitement Crédit-Bail pour 11 267 K€ (valeur d'origine)

(2) Dont retraitement Crédit-Bail pour 5 707 K€ (cumul amortissements)

(En milliers d'Euros)	01.01.2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute ⁽¹⁾	126 046		42 828	-5 693		-16 511	146 670
Créances rattachées							0
Amortissements & Provisions ⁽²⁾	-70 197		-12 790	5 715		-452	-77 724
VALEUR NETTE AU BILAN	55 849	0	30 038	22	0	-16 963	68 946
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	68 412		2 910	-205		-1 219	69 898
Amortissements et provisions	-31 339		-1 589	195			-32 733
VALEUR NETTE AU BILAN	37 073	0	1 321	-10	0	-1 219	37 165

(1) Dont retraitement Crédit-Bail pour 11 741 K€ (valeur d'origine)

(2) Dont retraitement Crédit-Bail pour 4 752 K€ (cumul amortissements)

8.16 Ecarts d'acquisition

néant

8.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

8.18 Provisions pour risques et charges

(En milliers d'Euros)	31.12.2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 323		3	-76	18			1 232
Litiges fiscaux ⁽²⁾	1 491		121	-736				876
Autres risques ⁽³⁾	3 220		560	-151	-419		13	3 223
Risques opérationnels ⁽⁴⁾	11 710		2 891					14 601
Litiges autres ⁽⁵⁾	2 460		103		-33			2 530
Risques sur les produits épargne logement ⁽⁶⁾	13 682				-3 270			10 412
Risques d'exécution des engagements par signature	899		1 420		-1 398			921
Restructuration								0
Coûts de mise en œuvre des synergies								0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 785	0	5 098	-963	-5 138	0	13	33 795

(1) Dont 227 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 10.4 dont 1 005 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provision couvrant les litiges autres que clientèle.

(4) Provision pour risque opérationnel destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Provision couvrant essentiellement les litiges clientèle.

(6) Voir note « EPARGNE LOGEMENT » ci-après.

8.18.1 Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne
(En milliers d'Euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	57 577	92 173
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	668 894	682 973
Ancienneté de plus de 10 ans	716 503	573 458
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	1 442 974	1 348 604
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	276 534	257 703
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 719 508	1 606 307

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)

	31.12.2006	31.12.2005
<i>Plans d'épargne-logement :</i>	37 412	27 334
<i>Comptes épargne-logement :</i>	92 626	82 354
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	130 038	109 688

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	124
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 731	1 094
Ancienneté de plus de 10 ans	11 395	4 289
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	13 126	5 507
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	556	4 905
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	13 682	10 412

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(En milliers d'Euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2006
<i>Plans d'épargne-logement :</i>	13 126		7 619		5 507
<i>Comptes épargne-logement :</i>	556	4 349			4 905
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	13 682	4 349	7 619	0	10 412

8.19 Capitaux propres

8.19.1 Composition du capital au 31 décembre 2006

La Caisse Régionale de Loire Haute Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

NOTE 8.19.a	(En milliers d'Euros)	Nombre de titres au 01/01/2006	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2006
Répartition du capital de la Caisse Régionale					
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)		1 003 200			1 003 200
Dont part du Public		999 207			999 126
Dont part Crédit Agricole S.A.		1 501			1 532
Dont part Auto-détenue		2 492			2 542
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)		3 291 313			3 291 313
Dont part du Public		1 263 636			1 263 636
Dont part Crédit Agricole S.A.		2 027 677			2 027 677
Parts sociales		3 816 197			3 816 197
Dont 63 Caisses Locales		3 816 144			3 816 144
Dont 13 administrateurs de la CR		52			52
Dont Crédit Agricole S.A.		1			1
TOTAL		8 110 710	0	0	8 110 710

La valeur nominale des titres est de 3,82 € et le montant total du capital est 30 983 K€.

8.19.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Loire Haute Loire sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération,

la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

8.19.3 Dividendes

NOTE 8.19.b	(En milliers d'Euros)	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
		Montant Net	Montant Net	Montant Net
Année de rattachement du dividende				
2003		1,72	1,46	0,15
2004		1,72	1,72	0,15
2005		1,83	1,83	0,14
PRÉVU 2006		1,98	1,98	0,14

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

8.19.4 Affectations du résultat et fixation du dividende 2006

Proposition de dividendes :

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2006 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale Loire Haute Loire du 27 mars 2007.

Le texte de la résolution est le suivant :

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 3,65 % l'an le taux de l'intérêt à ser-

vir aux parts sociales pour l'exercice 2006.

Le paiement des intérêts versés aux parts sociales s'effectuera le 08 juin 2007.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 1,98 Euro par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.I.

Le paiement du dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement s'effectuera le 08 juin 2007.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 1,98 Euro par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.A.

Le paiement du dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Associés s'effectuera le 08 juin 2007.

9 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

9.1 Détail des charges de personnel

NOTE 9.1	(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements ⁽¹⁾		48 440	48 851
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)		5 081	4 903
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		1 286	4 745
Autres charges sociales		16 976	17 263
Intéressement et participation		8 764	8 596
Impôts et taxes sur rémunération		5 387	4 667
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		85 934	89 024

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 701 K€

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 77 K€

Dont charges sur plans de stock-options pour 0 K€

9.2 Effectif fin de période

NOTE 9.2	(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
France		1 557	1 530
Etranger			
TOTAL		1 557	1 530

9.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations sup-

plémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

9.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(En milliers d'Euros)		31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	29 133	23 023
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	929	1 069
	Coût financiers	814	1 274
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-7 336	779
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-539	-660
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 253	3 648
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	21 748	29 133

(En milliers d'Euros)		31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	929	1 069
	Coût financier	814	1 274
	Rendement attendu des actifs sur la période	-859	-896
	Amortissement du coût des services passés		
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	274	2 650
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 157

(En milliers d'Euros)		31.12.2006	31.12.2005
Variation de la juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	28 520	20 619
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	859	896
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-1 527	998
	Cotisations de l'employeur	1 286	5 882
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-6 961	787
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées	-539	-660
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	21 638	28 520

(En milliers d'Euros)		31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-21 748	-29 133
	Coût des services passés non comptabilisés (Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
	DETTE ACTUARIELLE NETTE FIN DE PÉRIODE	-21 748	-29 133
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT FIN DE PÉRIODE	21 638	28 520
	POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	-110	-613

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Information sur les actifs des régimes		
Composition des actifs		
-% d'obligations	71,60%	78,00%
-% d'actions	18,10%	19,00%
-% autres actifs	10,30%	3,00%

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,06 à 4,33%	3,41 à 5,05%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00 à 4,05%	4,00 à 4,30%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00 à 4,05%	4,20%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,30 à 2,00%	2,00%
Autres (à détailler)		

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Pour ces engagements sociaux :

La Caisse Régionale et le sous-groupe DEFITECH ont souscrit un contrat auprès de PREDICA. Lorsque la valeur du fond est inférieure à la dette actualisée, la différence est comptabilisé en provision risques et charges.

Le sous-groupe COFAM n'a pas externalisé la couverture de ses engagements et provisionne à 100% ses engagements en risques et charges.

9.5 Autres engagements sociaux

Politique de rémunération variable collective au sein de la Caisse Régionale Loire Haute Loire

9.5.1 Rémunération extra-conventionnelle

Cette prime est calculée par rapport aux objectifs commerciaux déterminés en début de chaque année.

Un acompte est versé mensuellement et se rajoute au salaire.

Le solde de la prime est versé une fois par an, en février de l'année N+1.

9.5.2 Intéressement

Tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté sur les deux dernières années, perçoit la prime d'intéressement au prorata de son temps de travail effectif.

Elle est versée en une seule fois, dès que les résultats sont connus, c'est-à-dire après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Les sommes peuvent être investies dans le Plan d'épargne entreprise.

9.5.3 Participation

Tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté sur les deux dernières années, perçoit la prime de participation au prorata de son temps de travail effectif.

Elle est versée en une seule fois, dès que les résultats sont connus, c'est-à-dire après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Les sommes sont investies dans le Plan d'épargne entreprise.

9.5.4 Médailles d'honneur agricole

Tout salarié à qui la médaille d'honneur agricole a été officiellement décernée, a droit, s'il compte au moins cinq ans de services au Crédit Agricole, à une prime. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles.

Les provisions et charges à payer comptabilisées par La Caisse Régionale Loire Haute Loire au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 11 083 K€ à la fin de l'exercice 2006.

9.6 Paiements à base d'actions

Il n'existe pas de paiement à base d'action dans la Caisse Régionale Loire Haute Loire.

9.7 Rémunérations de dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, en cumul, et pour chacune des catégories, est la suivante :

- avantage à court terme : 1 618 293,64 €
- avantages postérieurs à l'emploi : 1 217 226,00 €
- autres avantages à long terme : 807,00 €
- indemnités de fin de contrat de travail : 32 191,76 €
- paiements en actions. » (IAS 24§16)] : néant

10 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

NOTE 10	(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Engagements donnés			
Engagements de financement		747 380	598 668
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		34 980	2 744
. Engagements en faveur de la clientèle		712 400	595 924
Ouverture de crédits confirmés		484 687	400 244
- Ouverture de crédits documentaires		11 136	9 109
- Autres ouvertures de crédits confirmés		473 551	391 135
Autres engagements en faveur de la clientèle		227 713	195 680
Engagements de garantie		158 457	136 417
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		13 469	16 775
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires			
Autres garanties		13 469	16 775
. Engagements d'ordre de la clientèle		144 988	119 642
Cautions, avals et autres garanties		121 096	101 845
Cautions immobilières		7	7
Garanties financières			
Gar. Rbt crédits distr./autres EC		10 693	
Autres garanties d'ordre de la clientèle		13 192	17 790
ENGAGEMENTS SUR TITRES		531	666

Engagements reçus			
Engagements de financement		217	751
. Engagements reçus d'établissements de crédit		217	751
. Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie		588 040	479 823
. Engagements reçus d'établissements de crédit		47 586	281 708
. Engagements reçus de la clientèle		540 454	198 115
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		197 474	198 115
. Autres garanties reçues		342 980	
ENGAGEMENTS SUR TITRES		531	666

11 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

(En milliers d'Euros)

NOTE 11	(En milliers d'Euros)		31.12.2006		31.12.2005	
			Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs						
	Prêts et créances sur les établissements de crédit		723 481	739 071	759 039	459 039
	Prêts et créances sur la clientèle		4 719 172	4 550 598	4 230 140	4 334 620
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		219 977	216 746	196 804	202 948
	Immeubles de placement		305	305	72	72
Passifs						
	Dettes envers les établissements de crédits		3 691 972	3 685 011	3 430 276	3 450 952
	Dettes envers la clientèle		1 591 313	1 591 313	1 477 616	1 477 616
	Dettes représentées par un titre		25 116	25 116	21 976	21 976
	Dettes subordonnées		47 970	47 970	16 202	16 202

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'éléments postérieurs à la clôture.

13 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

NOTE 13	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2006	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
crca loire haute loire	France	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
caisses locales loire hte loire	France	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
scicalhl	France	Int. global	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
cofam	France	Int. global	99,9977%	99,9977%	99,9977%	99,9977%
sircam	France	Int. global	99,9953%	99,9953%	99,9930%	99,9930%
locam	France	Int. global	99,9975%	99,9975%	99,9952%	99,9952%
defitech	France	Int. global	66,6612%	66,6612%	66,6612%	66,6612%
defitech routage et communication	France	Int. global	100,00%	100,00%	66,6612%	66,6612%
routage express service	France	Int. global	100,00%	100,00%	66,6612%	66,6612%
defitech dauphicom	France	Int. global	100,00%	100,00%	66,6612%	66,6612%
amt gie (sortie décembre 06)	France	Int. proportionnel	0,0000%	16,6667%	0,0000%	12,5300%

14 PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOTE 14	Cabinet Royet Indépendant				Cabinet Segeco Indépendant			
	2006	2005	% N	% N-1	2006	2005	% N	% N-1
CR CA Loire Haute-Loire et ses filiales								
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	203	204	100,00%	100,00%	44	42	100,00%	100,00%
* Missions accessoires								
SOUS TOTAL	203	204			44	42		
Autres prestations								
* juridique, fiscal, social								
* Technologies de l'information								
* Audit interne								
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires)								
SOUS TOTAL								
TOTAL	203	204	100,00%	100,00%	44	42	100,00%	100,00%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes.

→ 8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note « 1.1. - Principes et méthodes comptables » aux paragraphes « Provisionnement du risque crédit sur base individuelle » et « Provisionnement du risque crédit sur base collective » de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement par des provisions individuelles ou collectives du bilan.

- Comme indiqué dans la note « 1.1. - Principes et méthodes comptables » au paragraphe « Actifs financiers disponibles à la vente » de l'annexe, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont enregistrés en capitaux propres recyclables. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme indiqué dans la note « 5 – Autres risques » au paragraphe « 5.1. Risques opérationnels » de l'annexe, votre groupe a procédé à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint-Etienne et à Brives-Charensac,

le 28 Février 2007.



Pour CABINET ROYET
Pierre BERNARD
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de LYON



Pour Société SEGECO
Marc JAMON
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de RIOM



COMPTES SOCIAUX

Bilan, hors bilan et compte de résultat	96
Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	99
Principes et méthodes comptables	100
Notes sur le bilan et hors bilan	105
Notes sur le compte de résultat	121
Autres informations	128
Projet de résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2007	129
Attestation des Commissaires aux Comptes et publicité	130

→ BILAN, HORS BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan Actif (En milliers d'Euros)

		31.12.2006	31.12.2005
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES		1 153 843	1 109 041
Caisses Banques Centrales CCP		88 111	76 447
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	3 079	4 731
Créances sur les établissements de crédit	Note 3	311 359	275 015
<i>A vue</i>		16 174	11 701
<i>A terme</i>		295 185	263 214
Opérations internes au CA	Note 3	751 293	752 847
<i>Comptes ordinaires</i>		9 212	22 156
<i>Comptes et avances à terme</i>		742 081	730 691
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		4 229 814	3 857 149
	Note 4		
Créances commerciales		49 220	52 396
Autres concours à la clientèle		4 137 533	3 751 408
Comptes ordinaires débiteurs		43 061	53 345
OPERATIONS SUR TITRES		378 114	329 888
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 5.2	247 289	213 901
Actions et autres titres à revenu variable	Note 5.2	130 825	115 987
VALEURS IMMOBILISEES		392 198	333 461
Participations et activité de portefeuille	Note 6.1 et 7.1	264 690	212 460
Parts dans les entreprises liées	Note 6.1 et 7.1	23 608	23 608
Immobilisations incorporelles	Note 7.2	37 526	36 642
Immobilisations corporelles	Note 7.2	66 374	60 751
COMPTES DE TIERS ET DIVERS		137 982	183 452
Autres actifs	Note 8	35 714	22 037
<i>Dont actions propres</i>		150	165
Comptes de régularisation	Note 8	102 268	161 415
TOTAL ACTIF		6 291 950	5 812 990

Bilan Passif
(En milliers d'Euros)

		31.12.2006	31.12.2005
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES		3 701 794	3 445 020
Dettes envers les établissements de crédit	Note 10	694	1 037
<i>A vue</i>		<i>694</i>	<i>1 037</i>
Opérations internes au CA	Note 10	3 701 100	3 443 983
<i>Comptes ordinaires</i>		<i>91 419</i>	<i>185 646</i>
<i>Comptes et avances à terme</i>		<i>3 609 681</i>	<i>3 258 337</i>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		1 593 528	1 484 889
Comptes d'épargne à régime spécial	Note 11	21 784	15 552
Autres dettes	Note 11	1 571 744	1 469 337
<i>A vue</i>		<i>1 493 305</i>	<i>1 433 450</i>
<i>A terme</i>		<i>78 439</i>	<i>35 887</i>
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		25 115	21 976
Bons de caisse	Note 12	107	126
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	Note 12	25 008	21 850
COMPTES DE TIERS ET DIVERS		90 197	82 779
Autres passifs	Note 13	41 225	41 653
Comptes de régularisation	Note 13	48 972	41 126
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		157 909	150 075
Provisions pour risques et charges	Note 14	56 822	49 996
Dettes subordonnées	Note 18	101 087	55 079
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG		664 877	625 878
Capital souscrit	Note 19.1	30 983	30 983
Primes d'émission	Note 19	184 156	184 156
Réserves	Note 19	449 726	410 739
Provisions réglementées et subventions d'investissements	Note 14	12	0
REPORT A NOUVEAU		0	-5 963
Report à nouveau		0	-5 963
RESULTAT DE L'EXERCICE		58 530	53 336
Bénéfice de l'exercice		58 530	53 336
TOTAL PASSIF		6 291 950	5 812 990

Hors Bilan
(En milliers d'Euros)

	31.12.2006	31.12.2005
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	747 881	593 403
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	747 881	593 403
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	160 793	140 541
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	13 469	16 775
Engagements d'ordre de la clientèle	147 324	123 766
ENGAGEMENTS SUR TITRES	531	667
Autres engagements donnés	531	667
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	217	751
Engagements reçus d'établissements de crédit	217	751
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	595 662	489 409
Engagements reçus d'établissements de crédit	55 208	291 294
Engagements reçus de la clientèle	540 454	198 115
ENGAGEMENTS SUR TITRES	531	667
Autres engagements reçus	531	667

Compte de Résultat
(En milliers d'Euros)

		31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés	Note 25	246 394	236 719
Intérêts et charges assimilées	Note 25	129 864	119 797
Revenu des titres à revenu variable	Note 26	24 655	15 917
Commissions produits	Note 27	88 281	88 252
Commissions charges	Note 27	9 183	9 454
Gain ou perte S/OPE du PTF de négociation	Note 28	163	278
Gain ou perte S/OPE des PTF placement et ass.	Note 29	2 272	5 019
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 30.1	13 719	11 642
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 30.2	694	893
PRODUIT NET BANCAIRE		235 743	227 683
<i>Charges générales d'exploitation :</i>		123 866	122 997
Frais du personnel	Note 31.1	71 858	70 875
Autres frais administratifs	Note 31.3	52 008	52 122
<i>Dotations aux amortissements</i>		8 241	8 361
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		103 636	96 325
COÛT DU RISQUE (+/-)	Note 32	-19 245	-8 976
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 391	87 349
RESULTAT NET S/ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	Note 33	910	-331
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		85 301	87 018
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	-19 746
IMPOT SUR LES BENEFICES		26 759	33 229
DOT/REP FRBG ET PROV REGLEMENTEES (+/-)		-12	19 293
RESULTAT NET		58 530	53 336

A- LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC))

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Loire Haute Loire est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Loire Haute Loire, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2006, la Caisse régionale de Loire Haute Loire fait partie, avec 40 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54.73% du capital de Crédit Agricole s.a., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44.26%.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 15 144 404 actions propres, soit 1,01%.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse Régionale Loire Haute Loire par l'intermédiaire des Certificats Coopératifs d'Associés émis par celle-ci.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.a. à hauteur de leurs fonds propres.

MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Loire Haute Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1 Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

1.2 Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. Elles sont transférées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.a., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole s.a. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4 Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.a.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5 Opérations en devises

Crédit Agricole s.a. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.7 Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B- LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Provision collective crédit

Dans le but d'une harmonisation du mode de calcul de la provision collective au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale Loire Haute Loire a doté une provision de 8 478 K€. Ce dispositif de dotation repose toujours sur la même méthode basé sur les conventions Bâle II, suivant une méthodologie définie par le groupe, seuls les grades concernés ont évolué pour une meilleure homogénéité au niveau du groupe CA SA.

Le stock de provision collective ressort au 31/12/2006 à 23 456 K€.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Loire Haute Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole s.a., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Loire Haute Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse régionale de Loire Haute Loire applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exercice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (voir note 15 ci-après).

La Caisse régionale de Loire Haute Loire applique également à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de l'imputation de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique « Impôts et taxes ».

Egalement dans le cadre de l'adaptation à la législation fiscale, la Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-12 relatif aux modalités de reprise des déprécia-

tions comptables et de neutralisation des incidences fiscales dans les comptes individuels. Pour permettre la déductibilité fiscale d'une dépréciation constatée sur une immobilisation amortissable, la solution consiste à transférer la dépréciation en compte d'amortissement, à hauteur du montant définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable, et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Loire Haute Loire n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

En application du règlement CRC 2005.04 du 03/11/2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, les termes " provisions pour dépréciations, provisions pour risques et charges et mouvements des provisions sur risques de contrepartie " utilisés dans les présents états financiers correspondent respectivement aux termes "dépréciations, provisions, mouvements de dépréciation liés à un risque de contrepartie " tels que prévus dans le règlement susvisé.

NOTE 2.1 CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Loire Haute Loire applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit.

En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

La Caisse régionale de Loire Haute Loire définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Loire Haute Loire s'élève à 39,5 millions d'euros pour une décote amortie de 253 K€.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Loire Haute Loire, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Loire Haute Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise

en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire constitue les provisions correspondantes, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

- Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

La décote amortie représente un impact résultat de 27 K€ sur l'année 2006 et n'a pas été comptabilisée du fait de son caractère non significatif.

- Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, la Caisse régionale de Loire Haute Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays »(Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse Régionale n'a pas de provision sur les risques pays au 31/12/2006.

NOTE 2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille

(transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Loire Haute Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est

soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Loire Haute Loire n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêtés des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2005-01, les cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance ou les transferts vers la catégories des titres de placement ne portent que sur la période du 1er janvier à la date de publication du (présent) règlement du Comité de la réglementation comptable. Le montant de ces cessions ou ces transferts fait l'objet d'informations complémentaires dans la note 5 de cette présente annexe.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

La Caisse régionale de Loire Haute Loire satisfait aux conditions exigées par le règlement 2000.02 du CRC et l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire pour classer une partie de ses titres dans cette catégorie (activité significative et permanente, exercée dans un cadre structuré et procurant une rentabilité récurrente).

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation aux provisions sans compensation avec les plus values-latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante : les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse

régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

NOTE 2.3 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

NOTE 2.4 IMMOBILISATIONS

La Caisse régionale de Loire Haute Loire applique par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Loire Haute Loire applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composant. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

L'application anticipée de ce nouveau règlement n'a pas eu

d'impact significatif sur l'exercice 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Loire Haute Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composant. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 60 ans
Second oeuvre	15 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (Dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (Dégressif ou linéaire)

être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

NOTE 2.5 CONVENTIONS DE GARANTIE INTERNES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole s.a., la Caisse régionale de Loire Haute Loire est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole s.a. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole s.a. (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole s.a., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

NOTE 2.6 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉ-RETRAITE, D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE...

La Caisse Régionale de Loire Haute Loire applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette

dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante),

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

L'ensemble des engagements de retraite de la Caisse régionale Loire Haute-Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires (retraite chapeau ; indemnités de fin de carrière) est couvert par des contrats auprès de PREDICA.

NOTE 2.7 PROVISION POUR RISQUES SUR GIE D'INVESTISSEMENT

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Loire Haute Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Loire Haute Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Loire Haute Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

NOTE 2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

NOTE 2.9 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en

devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Loire Haute Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

NOTE 2.10 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Au 31/12/2006, il n'existe pas de provision enregistrée dans le compte « Fonds pour Risques Bancaires Généraux » dans la Caisse Régionale de Loire Haute Loire.

NOTE 2.11 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) :

La Caisse régionale de Loire Haute Loire utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

NOTE 2.12 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La Caisse régionale de Loire Haute Loire applique la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

→ NOTES SUR LE BILAN ET HORS BILAN

→ NOTE 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	créances rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Etablissements de crédit	46 493	59 274	200 699	266	4 627	311 359	275 014
Comptes et prêts :							
- à vue	16 074				100	16 174	11 700
- à terme	30 419	59 274	200 699		4 527	294 919	263 048
Prêts subordonnés				266		266	266
Opérations internes au CA	33 841	80 574	256 351	368 228	12 298	751 292	752 846
Créances ordinaires	9 210				2	9 212	22 156
Comptes et avances à terme	24 631	80 574	256 351	306 228	12 250	680 034	662 535
Prêts subordonnés				62 000	46	62 046	68 155

* les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédits s'élèvent à 62,312 millions d'euros..

* Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 40,434 millions d'euros

* Les encours restructurés au 31-12-2006 s'élèvent à 39,5 millions d'euros.

→ NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	créances rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Opérations avec la clientèle	358 263	677 359	1 546 293	1 711 601	24 258	4 229 815	3 857 151
Créances commerciales	7 929	41 326				49 255	52 594
Autres concours à la clientèle	292 907	636 033	1 546 293	1 711 601	23 613	4 210 447	3 830 615
Compte ordinaires débiteurs	57 427				645	58 072	69 703
Provisions						87 959	95 761

* Les encours restructurés au 31-12-2006 s'élèvent à 39,5 millions d'euros .

NOTE 4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(En milliers d'Euros)	Année 2006					Année 2005		
	Encours brut	Encours douteux	Enc. dout. compromis	Provisions Enc. dout.	Provisions / Encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Provisions
Particuliers	1 877 905	27 345	7 066	18 349	5 742	1 601 710	23 843	14 559
Autres Professionnels	783 436	41 444	15 208	28 197	14 067	780 666	47 267	41 608
Sociétés Financières	20 168	1 059	39	613	39	2 934	538	405
Entreprises	805 462	43 196	8 687	34 457	8 336	762 551	45 361	30 113
Collectivités publiques	305 610	568	0	134	0	285 598	602	142
Agriculteurs	509 538	9 741	1 840	5 446	1 682	503 082	11 206	8 156
Autres Agents économiques	15 655	1 247	38	764	37	16 371	1 661	780
TOTAL	4 317 774	124 600	32 878	87 960	29 903	3 952 912	130 478	95 763

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'Euros)	Année 2006					Total Année 2005
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 078	3 078	4 731
Effets publics et valeurs assimilées :				3 031	3 031	4 608
. dont surcote restant à amortir					0	
. dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				47	47	123
Provisions				0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	30 390	0	216 899	247 289	213 901
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
. émis par organismes publics					0	0
. autres émetteurs		30 311		212 331	242 642	210 260
---> dont surcote restant à amortir					0	
---> dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		100		4 568	4 668	3 641
Provisions		21			21	0
Valeurs nettes au bilan	150	130 825	0	0	130 975	116 152
Actions propres	150				150	165
OPCVM		130 834			130 834	115 987
Créances rattachées		0			0	0
provisions		9			9	
TOTAL DU PORTEFEUILLE À L'ARRÊTÉ	150	161 215	0	219 977	381 342	334 784
VALEURS ESTIMATIVES		195 027	0	212 132	407 159	362 109

Commentaires

- Transferts de titres en cours d'exercice :

Il n'y a eu aucun transfert de titres entre les différentes catégories sur l'exercice 2006

- Aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance

- Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 33 911 K€, au 31/12/2006, contre 25 110 K€ au 31/12/2005.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Au 31/12/2006 il n'existe pas de titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimée de la moins-value latente sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 229 K€ au 31/12/2006, contre une plus value de 6 143 K€ au 31/12/2005.

La moins values de 2006 est la conséquence de l'évolution des taux d'intérêts. Puisque ces titres sont détenus jusqu'à l'échéance et qu'il ne s'agit pas d'un risque émetteur aucune provision n'a été comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur.

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE HORS EFFETS PUBLICS : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

(En milliers d'Euros)	Encours nets 2006	Encours nets 2005
Administrations et banques centrales (y compris état)	0	0
Etablissement de crédit	158 812	150 356
Sociétés financières	164 483	134 147
Collectivités locales	0	0
Entreprises, Assurances et autres clientèles	54 819	45 386
Divers et non ventilés		
VALEURS NETTES AU BILAN	378 114	329 889

NOTE 5.2 VENTILATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(En milliers d'Euros)	31.12.2006 Valeur au bilan	31.12.2005 Valeur au bilan
Obligations et autres titres à revenu fixe	247 288	213 901
Cotés	205 344	184 260
Non cotés	37 297	26 000
Créances rattachées	4 668	3 641
Provisions	21	0
Effets publics et valeurs assimilés	3 078	4 731
Cotés	3 031	4 608
Non cotés		
Créances rattachées	47	123
Provisions		
Actions et autres titres à revenu variable	130 825	115 987
Non cotés	130 834	115 987
Provisions	9	
Parts dans les entreprises liées	23 608	23 608
Non cotés	27 339	27 339
Avances consolidables		
Créances rattachées		
Provisions	3 731	3 731
Participations et activités de portefeuille	264 690	212 458
Titres de participation	256 945	202 085
Cotés	22	28
Non cotés	257 864	203 428
Avances consolidables et créances rattachées	244	142
Provisions	1 188	1 513
Titres de l'activité de portefeuille	7 745	10 373
Non cotés	8 681	11 519
Avances consolidables et créances rattachées	1 594	2 551
Provisions	2 530	3 697
TOTAL PORTEFEUILLE	669 489	570 685

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 130 825 milliers d'euros dont 100% OPCVM français de capitalisation.

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	< 3 mois	< 1an	< 5 ans	> 5 ans	créances rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Obligations et autres titres	5 433	20 305	85 259	134 676	4 715	250 367	218 632
Effets publics	5 433	20 305	82 228	134 676	4 668	247 310	213 901
Provisions			3 031		47	3 078	4 731
						21	



NOTE

6

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

	<i>Dernière situation nette</i>	<i>Quote-part de capital détenu</i>	<i>Valeur nette comptable des titres</i>	<i>Prêts et avances</i>	<i>Dernier résultat connu</i>
--	---------------------------------	-------------------------------------	--	-------------------------	-------------------------------

1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital du Crédit agricole Loire-Haute Loire

(En milliers d'Euros)

<i>1.1 Titres détenus dans les établissements de Crédits</i>					
<i>1.1.1 Filiales</i>					
<i>1.1.2 Participations</i>					
SOFIMAC	9 825	9,88	932		-923
SOUS-TOTAL			932		
<i>1.2 Autres titres</i>					
<i>1.2.1 Filiales</i>					
CHENE VERT	1 842	97,92	3 501		68
COFAM	17 127	99,99	8 617		6 548
DEFITECH	3 519	66,66	1 534		-399
FONCIERE ST AMOUR	2 019	99,99	366		1 653
IMMONIAL	225	99,99	355		41
SCICAMLHL	10 015	98,71	10 863		302
VICTOR MARECHAL	398	99,99	8 798		-5
SOUS-TOTAL			34 034		
<i>1.2.2 Participations</i>					
MEZZANIS2	1 000	0,85	1 000		
CACI2	1 000	0,72	1 000		
SACAM INTERNATIONAL	16 524	2,00	16 524		
FINADVANCE CAPITAL III	78 271	0,91	898		-1 454
FONDS CROISSANCE					
INNOVATION1	11 709	3,01	431		-734
RUE LA BOETIE	9 992 325	1,74	176 834	38 306	767 590
SACAM DEVELOPPEMENT	754 294	1,73	12 664	3 912	40 129
SACAM FIRECA	49 142	1,80	887		-1 730
SOFIMAC CROISSANCE	3 518	7,09	1 449		-612
SOUS-TOTAL			211 687		

2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

(En milliers d'Euros)

<i>2.1 Titres détenus dans les établissements de crédits</i>					
Participation					
Crédit immobilier Forez Velay	56 853	21,57	72		821
SOUS-TOTAL			72		
<i>2.2 Autres titres</i>					
Filiales			436		
Participation			1 824	84	
SOUS-TOTAL			2 260		
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES			248 985	42 302	

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'Euros)</i>		Au 31.12.2006	
<i>Parts dans les entreprises liées</i>		Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres cotés		0	0
Titres non cotés		27 339	115 494
Avances consolidables		0	0
Créances rattachées		0	0
Provisions		3 731	
SOUS-TOTAL PARTS ENTREPRISES LIÉES		23 608	115 494

<i>(En milliers d'Euros)</i>		Au 31.12.2006	
<i>Titres de participation</i>		Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres cotés		22	42
Titres non cotés		215 649	512 071
Avances consolidables		42 314	42 302
Créances rattachées		148	0
Provisions		1 188	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		256 945	554 415

<i>(En milliers d'Euros)</i>		Au 31.12.2006	
<i>Titres de l'activité de portefeuille</i>		Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres cotés			
Titres non cotés		8 681	7 989
Avances consolidables		1 594	1 594
Créances rattachées		0	
Provisions		2 530	
SOUS-TOTAL TITRES ACTIVITÉ PORTEFEUILLE		7 745	9 583
TOTAL		288 298	679 492

→ 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE

L'actif immobilisé comprend les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations financières.

NOTE 7.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(En milliers d'Euros)</i>					
Année 2006					
	<i>Valeur en début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Autres Mouvements</i>	<i>Valeur à la fin de l'exercice</i>
Parts dans les entreprises liées :	23 608	0	0	0	23 608
Valeurs brutes	27 339	0			27 339
Avances consolidables	0		0		0
Créances rattachées	0			0	0
Provisions	3 731				3 731
Titres de participation :	202 085	56 434	-1 824	251	256 946
Valeurs brutes	197 468	18 565	-509	147	215 671
Av ou prêts dest a capitalisation	5 988	38 042	-1 812		42 218
Avances consolidables	97	57	-59	1	96
Créances rattachées	45			103	148
Provisions	1 513	230	-556		1 187
Autres titres détenus à long terme :	10 373	0	-2 628	-1	7 744
Valeurs brutes	11 519		-2 837	-1	8 681
Avances consolidables	2 551		-957		1 594
Créances rattachées	0				0
Provisions	3 697		-1 166		2 531
VALEURS NETTES AU BILAN	236 066	56 434	-4 452	250	288 298

NOTE 7.2 VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En milliers d'Euros)</i>					
Année 2006					
	<i>Valeur en début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Autres Mouvements</i>	<i>Valeur à la fin de l'exercice</i>
Immobilisations corporelles d'exploitation	60 752	18 956	185	-13 518	66 375
Valeurs brutes	105 967	28 304	-4 846	-13 518	115 907
Amortissements et provisions	-45 215	-9 348	5 031		-49 532
Immobilisations incorporelles	36 643	2 088	-344	-860	37 527
Valeurs brutes	60 493	2 174	-344	-860	61 463
Amortissements et provisions	-23 850	-86			-23 936
VALEURS NETTES AU BILAN	97 395	21 044	-159	-14 378	103 902

→ NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Autres actifs :		
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de stocks et emplois divers	125	154
Comptes de règlement	160	155
Débiteurs divers	35 279	21 563
actions propres	150	165
TOTAL	35 714	22 037
Comptes de régularisation actif		
Comptes d'encaissement et de transfert *	51 657	109 942
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	47 721	49 108
Charges à répartir	424	0
Autres comptes de régularisation	2 468	2 364
TOTAL	102 270	161 414

* variation dûe au solde exceptionnellement élevé au 31/12/2005 suite à des remboursements important de PEL intervenus au 4^{ème} trimestre 2005.

Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

→ NOTE 9 PROVISIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'Euros)	Solde 31.12.2005	Dotations	Utilisations	Reprises	Désactualis	Autres variations	Solde 31.12.2006
Prêts à la clientèle (note IV)	95 761	58 989		-65 591	-1 200		87 959
Partic. entre. liées (note VI.1)	8 941	230		-1 722			7 449
Portefeuille titres	0	248		-218			30
Autres provisions actifs	2 580	171		-1 331		1	1 421
TOTAL PROVISIONS ACTIF	107 282	59 638	0	-68 862	-1 200	1	96 859

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Dettes envers les établissements crédit hors CA	690	0	0	0	4	694	1 037
Dettes à vue envers les établ. de crédit	690				4	694	1 037
Dettes internes au CA	691 558	863 599	1 150 941	988 067	6 935	3 701 100	3 443 983
Comptes ordinaires	91 196				223	91 419	185 646
Comptes et avances à terme	600 362	863 599	1 150 941	988 067	6 712	3 609 681	3 258 337

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.a. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Comptes créditeurs de la clientèle	1 547 468	26 111	14 067	4 974	908	1 593 528	1 484 890
Comptes ordinaires	1 493 186				118	1 493 304	1 433 450
Comptes épargne à régime spécial à vue	21 784				0	21 784	15 552
Comptes créditeurs à terme	32 498	26 111	14 067	4 974	790	78 440	35 888

NOTE 11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(En milliers d'Euros)	Encours au 31.12.2006	Encours au 31.12.2005
Particuliers	790 771	778 131
Autres professionnels	169 662	160 738
Sociétés financières	1 675	891
Entreprises	422 021	363 458
Collectivités publiques	5 460	1 743
Agriculteurs	150 379	131 937
Autres agents économiques	53 560	47 992
Intérêts et divers		
TOTAL	1 593 528	1 484 890

NOTE 12 DETTES REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Dettes représentées par un titre	18 237	6 702	0	0	177	25 116	21 976
Bons de caisse	104				3	107	126
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	18 133	6 702			174	25 009	21 850
Autres dettes Emprunts obligataires							

(1) Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Autres passifs :⁽²⁾		
Instruments conditionnels vendus	0	0
Comptes de règlement et créiteurs divers	25 350	38 758
Versements restants à effectuer	15 875	2 895
TOTAL	41 225	41 563
Compte de régularisation passif :		
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	2 519	3 210
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Charges à payer et produits constatés d'avance	43 621	33 085
Autres comptes de régularisation	2 836	4 830
TOTAL	48 976	41 125

(1) les montants sont indiqués en net.

(2) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'Euros)	Solde 31.12.2005	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres variations	Solde 31.12.2006
Provisions pour engagement sociaux	1 099		-76	-18		1 005
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	1 491	120	-735			876
Autres provisions risques et charges ⁽²⁾	2 373	298	-45	-11	1	2 616
Provisions liés aux encours crédit ⁽³⁾	14 977	8 478				23 455
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁴⁾	11 710	2 891				14 601
Provisions pour autres litiges ⁽⁵⁾	2 460	103		-33		2 530
Provisions pour risques d'exécution des eng. par signature	899	1 420		-1 398		921
Provisions pour risque GIÉ investissement	1 305		-898			407
Provisions risques sur produits épargne logement ⁽⁶⁾	13 682			-3 270		10 412
SOUS-TOTAL PROV. RISQUES ET CHARGES	49 996	13 310	-1 754	-4 730	1	56 823
Provisions réglementées	0	12				12
TOTAL PROVISIONS PASSIF	49 996	13 322	-1 754	-4 730	1	56 835

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Provision couvrant les litiges autres que clientèle.

(3) Provision crédit établie sur base collective destinée à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. Cette provision est calculée à partir des estimations découlant du modèle Bâle II.

(4) Provision pour risque opérationnel destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Provision couvrant essentiellement les litiges clientèle.

(6) Voir note 15 ci-après.

Le solde des heures acquises au titre du Droit Individuel de Formation non consommé au 31/12/2006 s'élève à 4 846 heures.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	57 577	92 173
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	668 894	682 973
Ancienneté de plus de 10 ans	716 503	573 458
Total plans d'épargne-logement	1 442 974	1 348 604
Total comptes épargne-logement	276 534	257 703
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 719 508	1 606 307

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Plans d'épargne-logement	37 412	27 334
Comptes épargne-logement	92 626	82 354
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	130 038	109 688

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	124
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 731	1 094
Ancienneté de plus de 10 ans	11 395	4 289
Total plans d'épargne-logement	13 126	5 507
Total comptes épargne-logement	556	4 905
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 682	10 412

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(En milliers d'Euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises	31.12.2006
Plans d'épargne-logement	13 123		7 619	5 507
Comptes épargne-logement	556	4 349		4 905
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 682	4 349	7 619	10 412

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle (En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2006
Dette actuarielle au 31/12/2005	21 450
<i>Coût des services rendus sur la période</i>	819
Effet de l'actualisation	801
Cotisations de l'employé	0
Modification / Réduction / Liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0
Indemnités de cessation d'activité	0
<i>Prestations versées</i>	-539
(Gains) / pertes actuariels	-1 253
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2006	21 378

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat (En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2006
Coût des services rendus sur l'exercice	919
Effet de l'actualisation	801
Rendement attendu des actifs sur la période	-859
Amortissement des gains pertes actuarielles	274
Autres gains ou pertes	0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 135

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2006
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/2005	21 487
<i>Rendement attendu des actifs</i>	859
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-1 527
Cotisations de l'employeur	1 217
Cotisations de l'employé	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	-539
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12/2006	21 497

La caisse régionale a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de PREDICA en couverture de ses engagements.

Variations de la provision

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2006
(Provision) / actifs au 31/12/2005	37
Cotisations de l'employeur	1 217
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0
Paieement directs de l'employeur	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 135
(PROVISION) / ACTIFS AU 31/12/2006	119

Rendement des actifs des régimes :

Le taux de rendement des actifs de l'année 2006 est compris entre 4,00% et 4,05% selon les contrats.

Hypothèses actuarielles utilisées :

Les taux d'actualisation sont calculés sur la base de l'OAT plus une marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement. Les taux pour l'année 2006 varient de 4,06% à 4,33% suivant les engagements.

→ 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

NOTE

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire ne possède pas de fonds pour risques bancaires généraux.

→ NOTE 18 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total 31.12.2006	Total 31.12.2005
Dettes subordonnées ⁽¹⁾	0	0	68 186	32 500	401	101 087	55 079
Dettes subordonnées à terme	0	0	15 300	32 500	401	48 201	15 592
Emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0	610
Autres emprunt subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	
Dettes subordonnés à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0	
Comptes courants bloqués des caisses locales	0	0	52 886	0	0	52 886	38 877

(1) à taux fixe.

Commentaires :

le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 237K€.

→ NOTE 19 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

(En milliers d'Euros)	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves ⁽¹⁾	Ecarts conversion / réévaluation	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2004	30 983	557 460		46 518	634 961
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2004				-7 969	-7 969
Variation de capital					
Variation des primes et réserves					
Affectation du résultat social 2004		38 548		-38 548	0
Report à nouveau débiteur résultat de l'exercice 2005				-5 963	-5 963
Autres variations ⁽²⁾		-1 113		53 336	53 336
Solde au 31 décembre 2005	30 983	594 895		47 374	673 252
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005				-8 388	-8 388
Variation de capital					
Variation des primes et réserves					
Affectation du résultat social 2005		38 986		-38 986	0
Report à nouveau débiteur résultat de l'exercice 2006				0	0
Autres variations ⁽³⁾				58 530	58 530
				12	12
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	30 983	633 881	0	58 542	723 406

(1) Dont primes d'émissions 171 200 K€ et primes de fusion 12 957 K€€

(2) Taxe de 2,50% sur RSPVLT.

(3) Provisions réglementées.

Actions propres :

2 215 titres sont détenus par la Caisse Régionale Loire Haute Loire dans le cadre du contrat de liquidité des CCI.

Au 31/12/2006 ces titres avaient une valeur nominale unitaire de 3,82 Euros et une valeur de marché unitaire de 67,85 Euros.

(En milliers d'Euros)	Nombre de titres	Droit de vote	Valeur nominale au 31.12.2006	Valeur nominale au 31.12.2005
Capital			30 983	30 983
- Parts sociales caisses locales	3 816 144	273	14 577	14 577
- Parts sociales autres détenteurs	53	14	1	1
- CCI / CCA			16 405	16 405
- Dont CCI autres souscripteurs	1 003 200		3 832	3 832
- Dont CCA souscrits par C.A.S.A.	2 027 677		7 746	7 746
- Dont CCA autres souscripteurs	1 263 636		4 827	4 827
CCI propres	2 215		8	10

→ NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(En milliers d'Euros)	2006	2005
Capitaux propres	723 406	673 252
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées	101 087	55 079
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	824 493	728 331

→ NOTE 21 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

(En milliers d'Euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opération de change à terme	53 206	53 189	55 014	54 995
Devises	26 222	26 222	27 896	27 896
Euros	26 984	26 967	27 118	27 099
TOTAL DES OPÉRATIONS DE CHANGE	53 206	53 189	55 014	54 995

EMUM : états membres de l'Union Monétaire.

NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(En milliers d'Euros)	Année 2006				Année 2005	
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture ⁽¹⁾		Total	Total
	Sur marché org.	De gré à gré	Sur marché org.	De gré à gré		
Contrats d'échanges de taux d'intérêts		749 985		0	749 985	840 459
Swap de taux prêteur		749 985			749 985	815 735
Swap de taux emprunteur					0	24 724
FRA prêteur		0			0	0
FRA emprunteur		0			0	0
Autres opérations d'instruments financiers à terme		2 040		117 037	119 077	2 282
Achat sur inst. taux d'intérêts conditionnels		1 020			1 020	1 141
Vente sur inst. taux d'intérêts conditionnels		1 020			1 020	1 141
Vente contrats de dérivés de credit conditionnels				117 037	117 037	
TOTAL ACHATS OU PRÊTEURS		751 005		0	751 005	816 876
TOTAL VENTES OU EMPRUNTEURS		1 020		117 037	118 057	25 865

(1) Les opérations hors bilan avec la clientèle sont toujours adossées à une opération de couverture.

NOTE 22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'Euros)	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	99 572	294 807	355 606	99 572	294 807	355 606			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars	249	1 791		249	1 791				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux		117 037			117 037				
SOUS TOTAL	99 821	413 635	355 606	99 821	413 635	355 606			
Opérations de change à terme	106 396			106 396					
TOTAL GENERAL	206 217	413 635	355 606	206 217	413 635	355 606			

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

Les opérations sur marché de gré à gré s'effectuent dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Ces opérations sont réalisées avec Crédit Agricole S.A. Les volumes sont déterminés par les besoins de couverture liés à l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux. Au 31.12.2006 les instruments de couverture présentent une valeur de marché positive de 14 434 K€ pour un notionnel de 752 025 K€.

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi chaque

contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte (ou non prise en compte) des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 11 013 milliers d'euros. Elle ne concerne que des établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés.

NOTE 24 ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Crédit bail Immobilier :

- valeur d'origine : 3 500 K€.
- redevances de l'exercice: 294 K€.
- dotation aux amortissements de l'exercice : 145 K€.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
PRODUITS D'INTERET RELATIFS AUX :	246 394	236 719
Intérêts et produits assimilés/Opérations avec Ets de Crédit	11 182	9 947
Intérêts et produits assimilés/Opérations internes au CA	35 418	31 004
Intérêts et produits assimilés/Opérations avec clientèle	181 803	175 683
Intérêts et produits assimilés/Obligations et titres rev. fix.	10 144	9 478
Autres intérêts et produits assimilés	7 847	10 607
CHARGES D'INTERET RELATIVES AUX :	129 864	119 797
Intérêts et charges assimilées/Opérations avec Ets de Crédit	37	633
Intérêts et charges assimilées/Opérations internes au CA	122 328	110 488
Intérêts et charges assimilées/Opérations avec clientèle	5 631	5 848
Intérêts et charges assimilées/Obligations et titres rev. fix.	655	259
Autres intérêts et charges assimilées	1 212	3 139
PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES	116 530	116 922

→ NOTE 26 REVENU DES TITRES

(En milliers d'Euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Titres de placement	125	245		
Titres d'investissement	10 018	9 234		
Parts dans les entreprises liées			10 162	4 500
Titres de participation et titres act. de portefeuille			14 493	11 417
TOTAL	10 143	9 479	24 655	15 917

→ NOTE 27 PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'Euros)	Année 2006			Année 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	431	21	410	373	276	97
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 520	4 084	10 436	17 074	4 670	12 404
Sur opérations avec la clientèle	25 839	316	25 523	24 229	171	24 058
Sur opérations sur titres	0	262	-262	0	282	-282
Sur opérations de change	30	0	30	27	0	27
Sur op. instrum. fin à terme et aut. op. hors bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers	47 442	4 402	43 040	46 549	4 054	42 495
Dotations/Reprises risques et charges	18	99	-81	0	0	0
TOTAL COMMISSIONS	88 280	9 184	79 096	88 252	9 453	78 799

→ NOTE 28 SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATIONS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Solde des opérations sur titres transaction	18	14
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	20	96
Solde des opérations change et/instruments financiers	125	168
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	163	278

→ NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Net dotations sur reprises	-30	354
Reprises de provisions	218	1 515
Dotations aux provisions	248	1 161
Solde en bénéfice ou perte des +/- values réal.	2 302	4 665
Plus-values de cession	2 317	4 666
Moins-values de cession	15	1
SOLDE EN BÉNÉFICE OU PERTE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	2 272	5 019

→ NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

NOTE 30.1 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Charges refacturées	0	0
Transfert de charges d'exploitation bancaires	218	0
Produits divers	12 590	10 392
Produits accessoires	883	882
Reprises provisions risques et charges	29	367
TOTAL	13 720	11 641

NOTE 30.2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Quote part des opérations faites en commun	121	437
Produits rétrocédés	0	0
Charges diverses	455	450
Dotations aux provisions risques et charges	118	6
TOTAL	694	893

→ 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

NOTE

NOTE 31.1 FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements	41 245	37 168
dont indemnités liées à la retraite	697	170
Charges sociales	19 741	22 248
dont charges de retraite	5 447	8 665
Impôts et taxes sur rémunérations	5 387	4 667
Intéressement	5 825	4 776
Participation	1 407	2 364
Transfert de charges	-1 747	-348
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	71 858	70 875

Le solde du Droit Individuel de Formation acquis et non utilisé au 31/12/2006 représente 4 846 heures.

NOTE 31.2 EFFECTIF

(En milliers d'Euros)	Nombre 31.12.2006(*)	Nombre 31.12.2005(*)
<i>Catégorie de personnel</i>		
Cadre	266	262
TAU	588	574
Employés	392	388
TOTAL	1 246	1 224

* Effectif temps plein moyen hors remplacement maladie, maternité...

Le montant global des rémunérations versées au titre de l'exercice 2006 aux membres des Organes d'Administration et de Direction de la Caisse régionale est de 2 869 K€.

NOTE 31.3 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Impôts et taxes	4 050	3 263
Services extérieurs	48 516	48 586
Autres frais administratifs	-558	408
Transfert de charges	0	-136
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	52 008	52 121

→ NOTE 32 Coût du Risque

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
DOTATIONS AUX PROVISIONS	67 878	70 791
Provisions sur créances douteuses	64 655	65 484
Autres provisions	3 223	5 307
REPRISES DE PROVISIONS	62 549	70 307
Reprises de provisions sur créances douteuses	61 118	54 341
Autres reprises de provisions	1 431	15 966
VARIATIONS DES PROVISIONS	5 329	484
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	600	311
Dont sur les créances douteuses non compromises	587	285
Dont sur les créances douteuses compromises	13	26
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	13 669	8 620
Dont sur les créances douteuses non compromises	13 084	7 311
Dont sur les créances douteuses compromises	585	1 309
Récupérations sur créances amorties	353	438
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR CREANCES ET HORS BILAN	19 245	8 977

→ NOTE 33 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	578	-59
DOTATIONS AUX PROVISIONS		
sur titres d'investissement	0	0
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	230	369
REPRISES DE PROVISIONS		
sur titres d'investissement	0	0
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	1 722	329
DOTATIONS OU REPRISES NETTES AUX PROVISIONS		
sur titres d'investissement	0	0
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	1 492	-40
PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES		
sur titres d'investissement	0	0
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	136	0
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
sur titres d'investissement	0	1
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	1 050	19
pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
SOLDE DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
sur titres d'investissement	0	-1
sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	-914	-19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	332	-271
plus-values de cession	1 190	193
moins-value de cession	858	464
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	910	-330

→ NOTE 34 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale n'a aucune charge et aucun produit exceptionnels sur 2006.

→ NOTE 35 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Intégration fiscale :

La Caisse Régionale a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration se décompose de la façon suivante :

CRCA (tête de groupe) ; COFAM ; LOCAM ; SIRCAM ; CHÊNE VERT ; VICTOR MARECHAL.

Les modalités de répartition de la charge et de l'économie globale d'impôt est considérée comme une simple économie de trésorerie dans les différentes sociétés. La répartition est donc la même que si les sociétés étaient indépendantes.

→ NOTE 36 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

NOTE 36.1 DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(En milliers d'Euros)	Produits nets d'intérêts		Produits nets des commissions		Produits nets sur opérations financières		Autres produits nets d'exploitation		PNB	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Banque de proximité	65 521	73 441	94 152	91 362	0	0	9 131	9 363	168 804	174 166
Gestion pour compte propre et divers	18 722	15 042	525	631	45 642	42 448	2 050	-4 603	66 939	53 518
TOTAL GENERAL	84 243	88 483	94 677	91 993	45 642	42 448	11 181	4 760	235 743	227 684

NOTE 36.2 PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

(En milliers d'Euros)	31.12.2006	31.12.2005
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	6 825	6 204
produits nets sur moyens de paiement	19 546	19 280
Commissions d'assurance vie	11 501	10 493
Commissions d'assurance IARD	5 173	6 527
Aut Prod. (charges) nets de service financier	-3	-9
TOTAL	43 042	42 495

→ AUTRES INFORMATIONS

→ NOTE 37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

→ NOTE 38 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Cf. projet de résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2007, ci-après.

→ NOTE 39 PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'Euros)	Cabinet ROYET indépendant		Cabinet SEGECO indépendant	
	2006	% N	2006	% N
Audit				
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	120,00	100,00%	44,00	100,00%
* Missions accessoires				
SOUS TOTAL	120,00		44,00	
Autres prestations				
* juridique, fiscal, social				
* Technologies de l'information				
* Audit interne				
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit).				
SOUS TOTAL				
TOTAL	120,00	100%	44,00	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2007

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,
- du rapport du Président du Conseil d'administration

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2006 faisant ressortir un bénéfice de 58.530.039,39 €.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2006.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2006, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport de gestion.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 3,65 % l'an le taux de l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2006.

Le paiement des intérêts versés aux parts sociales s'effectuera le 08 juin 2007.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 1,98 € par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.I.

Le paiement du dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement s'effectuera le 08 juin 2007.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 1,98 € par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.A.

Le paiement du dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Associés s'effectuera le 08 juin 2007.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les montants des revenus qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir de l'exercice 2003, 2004 et 2005, ventilés par catégorie de valeurs mobilières, sont :

Exercice 2003

Intérêts aux Parts Sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	4 805 316,98

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à l'avoir fiscal.

Exercice 2004

Intérêts aux Parts Sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	5 661 058,36

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à la réfaction de 50% sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions nécessaires.

Exercice 2005

Intérêts aux Parts Sociales	532 092,35
Dividende CCI	1 835 856,00
Dividende CCA	6 023 102,79

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à la réfaction de 40% sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions nécessaires.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition du résultat comptable de l'exercice 2006 qui s'élève à 58.530.039,39 € telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par Crédit Agricole S.A., soit :

Intérêts aux Parts Sociales	532 092,35
Dividende CCA Caisses Locales	2 501 999,28
Dividende CCA Crédit Agricole SA	4 014 800,46
Dividende CCI	1 986 336,00
Réserve légale	37 121 108,47
Autres réserves	12 373 702,83
<hr/>	
Bénéfice de l'exercice	58 530 039,39

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le capital social au 31 décembre 2006 s'élève à 30 982 912,20 €, sans changement depuis le 31 décembre 2001.

Il se compose ainsi de 3 816 197 parts sociales, de 1 003 200 C.C.I. et de 3 291 313 C.C.A., soit un total de 8 110 710 titres.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à admettre les remboursements de parts sociales qui seraient demandés dans la limite autorisée par l'article 7 des statuts.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Caisse Régionale ses propres certificats coopératifs d'investissement dans la limite de 3 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement compris dans le capital social, soit 30 096 CCI, en vue d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat des certificats coopératifs d'investissement est de 110 € par titre (hors frais).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement sera de 3 310 560 €.

La présente autorisation, qui annule et remplace la précédente, est accordée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 27 septembre 2008.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'Administration, à procéder, à compter de ce jour, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations ou de bons.

Il est précisé que :

Les obligations seront subordonnées, à conditions refixables ou non, remboursables à terme fixe, assorties de bons ou non.

L'émission pourra se faire isolément ou conjointement mais sans solidarité avec d'autres Caisses Régionales ou tout organe dépendant du Crédit Agricole.

La présente autorisation est consentie à concurrence d'un montant nominal de 30 millions d'euros par exercice annuel.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de la réalisation de ces opérations et d'accomplir à cet égard toutes formalités prévues par la loi.

Elle précise qu'en outre il aura toute latitude pour fixer les modalités, et notamment les conditions et caractéristiques de l'émission, d'amortissement et de remboursement, et passer toutes conventions avec toute société, remplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2007.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Article 16 des statuts prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du Conseil d'Administration. Les cinq administrateurs dont le mandat est à échéance sont :

Monsieur ALLEMAND Christian
Monsieur CHAUT Claude
Monsieur FOREST Jean-Michel
Monsieur MARTEL Félix
Monsieur PEYRET André

Messieurs Christian ALLEMAND, Claude CHAUT, Jean-Michel FOREST, Félix MARTEL, André PEYRET ont fait acte de candidature pour le renouvellement de leur mandat.

Madame Liliane GONIN ayant décidé de mettre fin à son mandat d'Administratrice à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, à compter de la date de l'Assemblée Générale, un poste d'administrateur est vacant.

Le Président EYMARON propose la candidature de Madame Nicole BRUEL.

Le mandat de Monsieur Claude CHAUT, atteint par la limite d'âge, expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les mandats de Messieurs Christian ALLEMAND, Jean-Michel FOREST, Félix MARTEL, André PEYRET expireront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le mandat de Madame Nicole BRUEL expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à fixer, en fonction des recommandations de Monsieur le Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé aux Présidents et Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Les sociétaires, après avoir entendu lecture des conventions réglementées relatives au rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuvent lesdites conventions.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer à toute personne pour l'accomplissement des formalités qui seront nécessaires.



ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public, sur simple demande, à notre Siège Social 94 rue Bergson 42000 ST ETIENNE, ou sur le site Internet :

www.ca-loirehauteloire.fr



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » au paragraphe 2.1 « Crédit à la clientèle » de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles (risque avéré) ou collectives du bilan (risque non avéré).

- Comme indiqué dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » au paragraphe 2.3 de l'annexe, la Caisse procède à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

- Comme indiqué dans la note 14 « Tableau des provisions inscrites au passif » de l'annexe, la Caisse procède à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne et à Brives-Charensac,
le 28 Février 2007.

Pour CABINET ROYET

Pierre BERNARD

Commissaire aux comptes

Compagnie Régionale de LYON

Pour Société SEGECO

Marc JAMON

Commissaire aux comptes

Compagnie Régionale de RIOM



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE , nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'Article L.225-40 du Code de Commerce et de l'Article 511-39 du Code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article 92 du Décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas eu connaissance de conventions nouvelles conclues et autorisées au cours de l'exercice 2006.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

1- Convention de location immobilière avec la « SCI du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE » :

Les baux immobiliers se sont poursuivis sur l'exercice 2006.

La location, d'un montant de 1 947 910 Euros hors taxes, se répartit de la manière suivante :

- Locations immobilières Haute-Loire	820 392
- Locations immobilières Loire	900 317
- Fonciers Loire	188 756
- Contribution de droit au bail	38 445

Administrateur concerné : Mr OUVRIER-BUFFET (représentant la CR)

2- Convention de sous-location « SA DEFITECH ROUTAGE ET COMMUNICATION » :

Convention de sous-location conclue entre la Caisse Régionale et la SA « Defitech Routage et Communication », d'une durée de 12 ans, comprenant un loyer annuel à hauteur de 231 645,43 € pour l'exercice 2006.

Autorisation : Conseil d'Administration du 16 décembre 2005

Administrateur concerné : Mr G. OUVRIER-BUFFET (représentant la CR)

3- Conventions de rémunération des comptes courants des CAISSES LOCALES :

Chaque Caisse Locale est titulaire d'un compte à terme ouvert dans les livres de la Caisse Régionale.

Renouvellement de l'autorisation de rémunération des comptes-courants bloqués et fixation du taux à 3.70% pour l'exercice 2006.

Autorisation (renouvellement) : Conseil d'Administration du 15 décembre 2006

Administrateurs concernés : Tous les administrateurs de la CR – Mr G. OUVRIER-BUFFET

4- Convention de cautionnement CAISSE LOCALE DEVELOPPEMENT LOIRE HAUTE-LOIRE :

La Caisse Locale fiscalisée Loire Haute-Loire s'est portée caution des crédits revolving dénommés « Open ». La caution porte sur la totalité de l'encours. Elle est rémunérée par une commission au taux trimestrielle 0.35%, soit 1.40% l'an.

Autorisation : Conseils d'Administration des 23 avril 1996 et 25 juin 1998.

Administrateurs concernés : Tous les administrateurs de la CR – Mr G.OUVRIER-BUFFET

5- Convention avec la « SAS IMMONIAL » :

Fixation du taux de rémunération des avances en compte courant avec la SAS IMMONIAL à 3.75% pour l'exercice 2007.

Autorisation (renouvellement) : Conseil d'Administration du 15 décembre 2006

Administrateurs concernés : Mr M. EYMARON - Mr C. CHAUT - Mr J. SOULIER

Mr G. OUVRIER- BUFFET - Mr P. CHATAIN (DGA)

Fait à Brives-Charensac & à Saint-Etienne

Le 28 février 2007



Pour le Cabinet ROYET

Pierre BERNARD
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de LYON



Pour le cabinet SEGECO

Marc JAMON
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de RIOM